



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Publié le : 22/04/2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 avril 2025 à 17 heures 00

Question n°4

### Compte Administratif 2024

Le Conseil d'Administration, convoqué le 9 avril 2025, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon.

Administrateurs en exercice : 17

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

#### Etaient présents :

Monsieur Hasni ALEM / Monsieur Bernard AVON / Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Cyril DEVESA / Madame Nadia GARNIER / Monsieur José GOMES / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER / Madame Agnès MARTIN, arrive à 17h05 et vote à partir de la question n°4 / Monsieur Jean-Hugues ROUX / Madame Sylvie WANLIN

#### Etaient absents :

Monsieur Ludovic FAGAUT, **donne pouvoir à Madame Myriam LEMERCIER** / Madame Valéry GARCIA / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Alfred M'BONGO / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

**REÇU EN PREFECTURE**

Le 22 avril 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

Date de dépôt en Préfecture :

025-262500564-20250416-D00192610-DE

## DÉLIBÉRATION

### Incidence financière

Sans incidence financière

**Résumé :** Les administrateurs sont invités à voter le compte administratif 2024 de l'ensemble des budgets du CCAS. Le vote du compte administratif permet de clôturer les comptes de l'année 2024. Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Il permet de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. Il doit être en concordance avec le compte de gestion.

#### Référence au Projet social 2022-2026 :

Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »

Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

Sans objet

Le compte administratif retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'exercice écoulé. Il s'agit d'un document de synthèse, établi par l'ordonnateur, qui rassemble l'ensemble des comptes mouvementés en 2024. Il permet de comparer les prévisions aux réalisations et d'apprécier la situation financière du CCAS.

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, la Vice-présidente peut assister à la décision, mais « se retire au moment du vote ».

Madame WANLIN quitte la séance et ne participe pas au vote.

Monsieur ROUX préside la séance et soumet la décision au vote des administrateurs.

**Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :**

✓ Prennent connaissance du rapport du compte administratif 2024 de l'ensemble des budgets,

✓ Votent favorablement le compte administratif 2024 du budget principal et des budgets annexes.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publicité.*

Pour extrait conforme,  
Le Directeur Général du CCAS,



Alban SOUCARROS

Pour : 12  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prennent pas part au vote : 2





Besançon

# COMPTE ADMINISTRATIF 2024

**SECRETARIAT GENERAL**

CENTRE  
COMMUNAL  
D'ACTION  
SOCIALE



16 avril 2025





## TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	5
I. RETROSPECTIVE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL.....	6
II. PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF TOUS BUDGETS .....	8
III. BUDGET PRINCIPAL – UN RESULTAT EN EVOLUTION POSITIVE .....	18
IV. BUDGETS ANNEXES – UNE EVOLUTION DE L’ACTIVITE CONTRASTEE .....	27
CONCLUSION .....	54



## INTRODUCTION

Le compte administratif est un document produit annuellement qui retrace l'écart entre les prévisions inscrites au budget et les réalisations effectives. Il présente également les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante.

Le budget primitif 2024 s'inscrivait dans un contexte d'amélioration de la prospective financière, en lien notamment avec le remboursement attendu de taxes foncières et de cotisations sociales.

La prospective comportait toutefois des incertitudes, notamment concernant le calendrier de remboursement de ces sommes, tout comme la pérennité de certains financements, attribués notamment par voie de convention annuelle (Hébergement d'Urgence, Allocation de Logement Temporaire, Accompagner pour Habiter, ...).

La Ville de Besançon a accru en 2024 son soutien à la politique sociale menée par le CCAS, en augmentant sa subvention de 1,5 %, et en versant deux enveloppes de mesures nouvelles : l'une de 400 k€ pour le financement d'une partie des coûts liés aux revalorisations salariales passées (Ségur, point d'indice), et l'autre, de 178 k€, pour le financement des mesures de revalorisation salariale locales, mises en œuvre au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Le budget 2024 intégrait un résultat reporté du budget principal d'un montant de 2,84 M€.

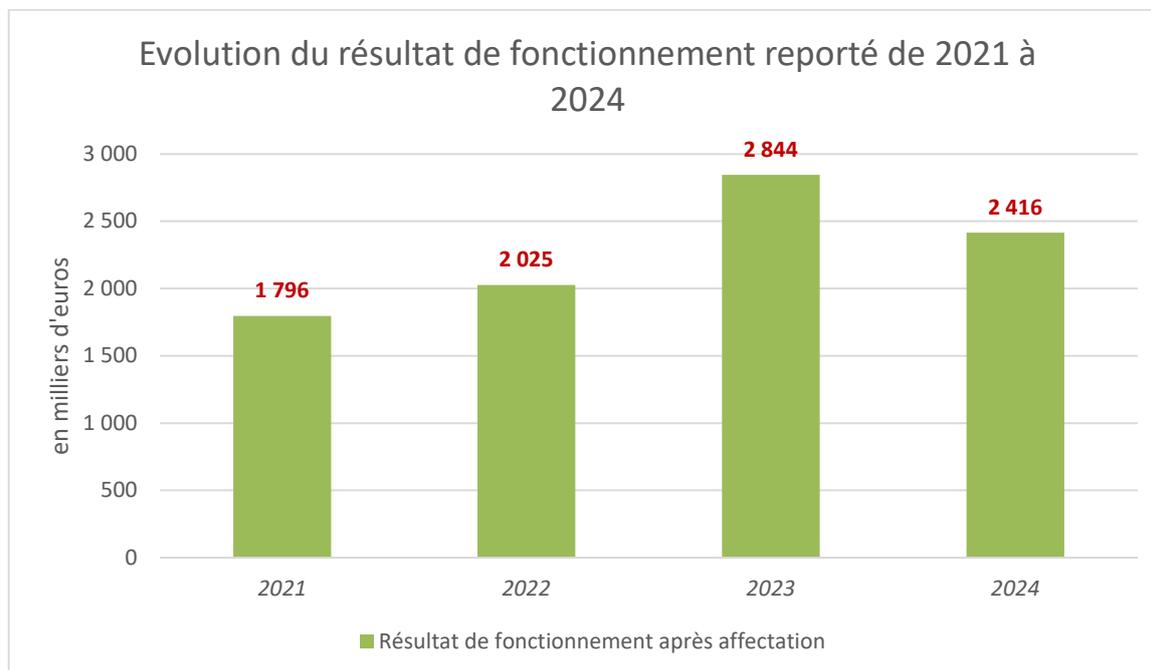
Une analyse de qualité des besoins sociaux permet d'identifier chaque année les besoins sociaux sur l'ensemble du territoire et d'y répondre de manière équitable et adaptée, avec une vigilance toute particulière du CCAS pour accompagner, soutenir les personnes isolées et les plus fragiles, et lutter ainsi contre le non recours.

Ce budget avait été construit dans la continuité des efforts de gestion menés depuis plusieurs années, et de la recherche de financements externes.

La rétrospective financière permet d'apprécier l'évolution du résultat de fonctionnement du budget principal depuis 2020 (I). La présentation du compte administratif tous budgets (II) est ensuite déclinée par budget (III) et IV).

## I. RETROSPECTIVE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

Le Compte Administratif 2024 du Budget Principal laisse apparaître un résultat de fonctionnement de 2,84 M€.

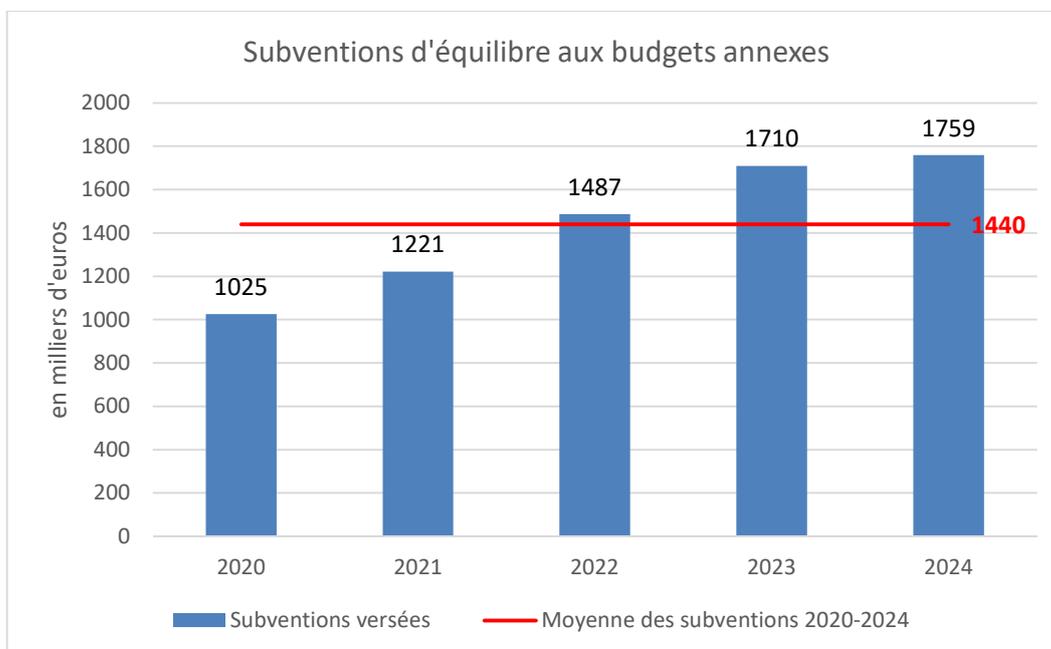


Pour mémoire, en 2022, le résultat apparaissait également en hausse par rapport à 2021. Toutefois, lors de l'opération de reprise de la provision constituée pour la rénovation du siège, 540 k€ avaient été laissés en fonctionnement, seuls 700 k€ sur les 1,24 M€ avaient été virés en investissement, compte tenu des difficultés financières projetées. Sans cette opération exceptionnelle, le résultat cumulé fin 2022 aurait été de 1,46 M€, soit une baisse par rapport à 2021 de 311 k€.

En 2023, la situation financière semble favorable au regard du résultat, mais en apparence seulement. En effet, la hausse du résultat est essentiellement la conséquence de la cession du bâtiment de la Résidence autonomie Henri Huot fin 2023, pour 1,25 M€. En neutralisant cette opération, le résultat aurait été de 1,59 M€, soit un déficit annuel de 440 k€.

Enfin, en 2024, le résultat est de 2,42 M€, soit une baisse de 429 k€ par rapport à 2023. Il intègre le surplus lié à la cession de la vente du bâtiment de la Résidence autonomie Huot, dont l'affectation définitive n'a pas encore été arbitrée.

**En ce qui concerne les budgets annexes, le montant de la subvention qui leur a été versée en 2024 a augmenté :**



Depuis 2014, la subvention versée aux budgets annexes est déterminée de façon à en assurer l'équilibre. Avant cette date, le CCAS versait le montant prévu au budget primitif, qui pouvait être supérieur au besoin réel et générer des excédents.

Le montant cumulé des subventions versées aux budgets annexes est en stabilisation en 2024, ce qui s'explique principalement par les éléments suivants :

- ✓ Concernant l'aide à domicile, la subvention versée est passée de 687 k€ en 2023 à 924 k€ en 2024. Cette augmentation est essentiellement liée à l'évolution des dépenses de personnel, mais également à la diminution de certaines recettes (Indemnités journalières, Crédits Non Reconductibles).
- ✓ Concernant les résidences autonomie, la subvention versée est passée de 783 k€ en 2023 à 544 k€ en 2024. Cette baisse est notamment à rapprocher d'un remboursement de taxes foncières de la part de Loge.gbm au titre des exercices 2023 et 2024, mais également de la première année pleine à 4 résidences autonomies, suite à la fermeture de la RA Huot fin 2023.
- ✓ Concernant l'Escapade, la subvention allouée est passée de 107 k€ en 2023 à 127 k€ en 2024. Le déficit, déjà élevé proportionnellement par rapport à l'envergure de ce budget, a donc augmenté de 20 k€.
- ✓ Enfin, concernant la Restauration à domicile, la subvention allouée est passée de 132 k€ en 2023 à 163 k€ en 2024. L'activité du service a diminué à nouveau, poursuivant la pente descendante initiée dès 2018. Le service a connu plusieurs absences en 2024 qui expliquent une partie de l'augmentation du déficit, tout comme la forte augmentation du prix des repas achetés au fournisseur depuis 2022 et le début de la forte inflation.

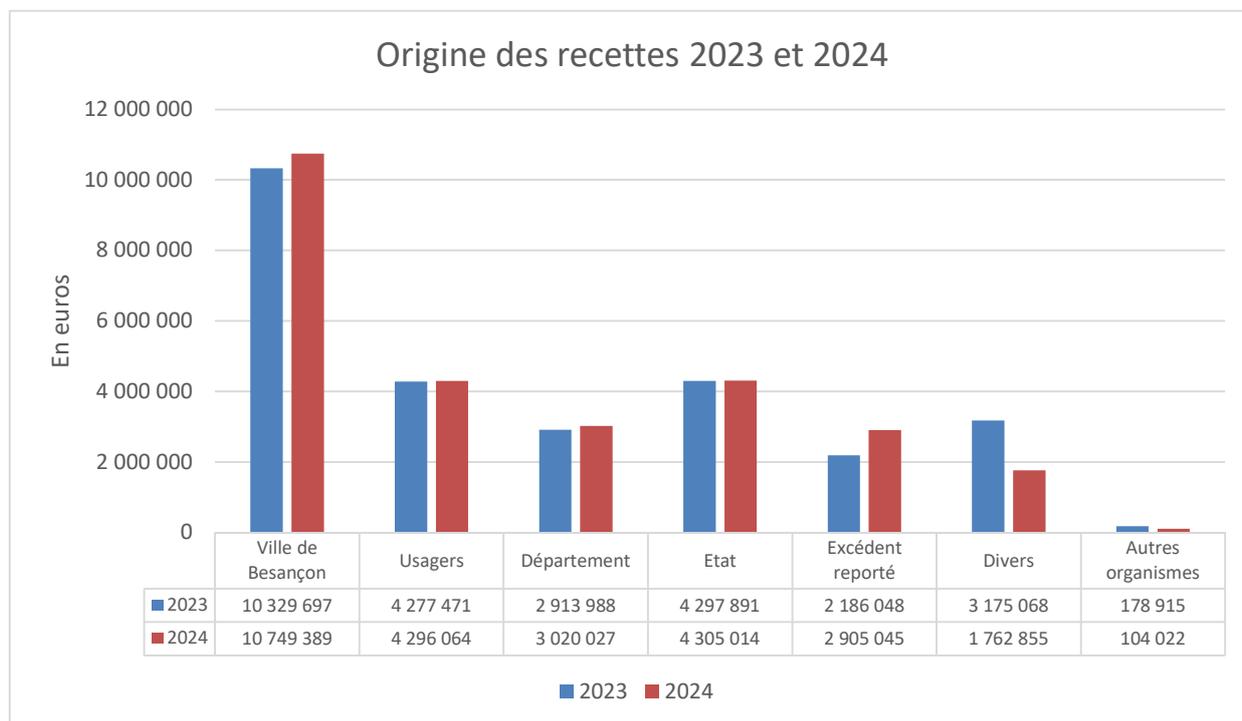
## II. PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF TOUS BUDGETS

### II.1 Présentation globale par chapitre

	2023		2024		
	Réalisé	Réalisé	Total Budget Voté	Evolution Réalisé 2023-2024	Taux d'exécution du Budget 2024
<b>Dépenses</b>	<b>29 403 363,40</b>	<b>27 915 828,88</b>	<b>30 861 533,84</b>	<b>-5,06%</b>	<b>90,46%</b>
Fonctionnement	26 019 183,65	26 243 651,77	28 128 434,49	0,86%	93,30%
002 - Déficits reportés	0,00	0,00	0,00		
011 - Charges à caractère général	4 360 526,03	4 385 193,13	4 984 293,41	0,57%	87,98%
012 - Dépenses de personnel	17 290 063,32	17 458 248,01	18 120 201,81	0,97%	96,35%
016 - Dépenses de structure	1 253 344,55	1 195 082,88	1 289 314,90	-4,65%	92,69%
022 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00		
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	502 194,03	544 966,92	544 993,00	8,52%	100,00%
65 - Autres charges de gestion courante	806 895,54	2 582 326,05	3 108 362,37	220,03%	83,08%
66 - Charges financières	58 849,28	74 276,64	74 439,00	26,22%	99,78%
67 - Charges exceptionnelles	1 747 310,90	3 558,14	6 830,00	-99,80%	52,10%
68 - Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00		
Investissement	3 384 179,75	1 672 177,11	2 733 099,35	-50,59%	61,18%
001 - Déficits reportés	0,00	0,00	0,00		
003 - Excédents prévisionnels d'investissement	0,00	0,00	64 411,66		0,00%
020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00		
041 - Opérations patrimoniales	0,00	15 060,00	15 060,00		
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00		
13 - Subventions d'investissement	107 863,66	7 333,00	7 333,00	-93,20%	100,00%
14 - Provisions réglementées	0,00	40 956,76	40 956,76		100,00%
15 - Provisions	0,00	0,00	0,00		
16 - Emprunts et dettes assimilées	327 494,27	334 061,45	403 582,00	2,01%	82,77%
20 - Immobilisations incorporelles	70 735,60	55 440,00	105 912,00		52,35%
204 - Subventions d'équipement versées	138 125,02	154 166,48	217 000,00	11,61%	71,04%
21 - Immobilisations corporelles	311 496,30	311 290,96	543 655,66	-0,07%	57,26%
23 - Immobilisations en cours	2 397 143,47	741 780,56	1 275 188,27	-69,06%	58,17%
26 - Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00		
27 - Autres immobilisations financières (micro-crédits)	31 321,43	12 087,90	60 000,00	-61,41%	20,15%
<b>Recettes</b>	<b>33 226 259,84</b>	<b>30 797 103,83</b>	<b>31 730 790,37</b>	<b>-7,31%</b>	<b>97,06%</b>
Fonctionnement	29 069 222,29	28 901 841,90	29 428 410,61	-0,58%	98,21%
002 - Excédents reportés	2 186 047,59	2 905 045,00	2 905 045,00	32,89%	100,00%
013 - Atténuations de charges	134 304,23	173 710,81	70 665,00	29,34%	245,82%
017 - Produits de la tarification	8 371 713,17	8 621 459,01	8 519 807,98	2,98%	101,19%
018 - Autres produits d'exploitation	498 904,90	381 819,32	391 483,60	-23,47%	97,53%
019 - Produits financiers et non encaissables	2 193 837,39	2 202 817,37	2 631 425,03	0,41%	83,71%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00		
70 - Produits des services	1 742 006,15	1 618 174,73	1 614 756,00	-7,11%	100,21%
74 - Dotations et subventions (dont subvention ville)	12 637 536,22	1 858 274,94	2 209 208,00	-85,30%	84,11%
75 - Autres produits de gestion courante	753,16	11 139 152,67	11 086 020,00	1478888,88%	
77 - Produits exceptionnels	1 304 119,48	1 388,05	0,00	-99,89%	
Investissement	4 157 037,55	1 895 261,93	2 302 379,76	-54,41%	82,32%
001 - Excédents reportés	767 514,67	493 178,35	493 178,35	-35,74%	100,00%
021 - Virement de la section de fonctionnement	-	-	-		
024 - Produits des cessions des immobilisations	-	-	-		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	502 194,03	544 966,92	544 993,00	8,52%	100,00%
041 - Opérations patrimoniales	-	15 060,00	15 060,00		
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 054 860,87	412 749,92	275 102,83	-60,87%	
13 - Subventions d'investissement	376 967,28	3 961,00	176 061,62	-98,95%	2,25%
15 - Provisions	-	-	-		
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 092 438,92	339 959,70	674 648,96	-68,88%	50,39%
20 - Immobilisations incorporelles	-	12 355,20	-		
27 - Autres immobilisations financières (micro-crédits)	31 321,43	12 287,90	60 000,00	-60,77%	20,48%
28 - Amortissements	331 740,35	60 742,94	63 335,00	-81,69%	95,91%
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>3 050 038,64</b>	<b>2 658 190,13</b>			
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>772 857,80</b>	<b>223 084,82</b>			

Le détail des évolutions indiquées dans le tableau ci-dessus sera donné dans les chapitres suivants, abordant chaque budget individuellement.

## II.2 Origine des recettes 2023 et 2024



*NB : les chiffres ci-dessus s'entendent hors subvention versée par le budget principal aux budgets annexes*

**La subvention versée par la ville de Besançon est la principale source de financement du CCAS.** L'enveloppe est en hausse grâce à la prise en compte de ces 3 éléments :

- Hausse de + 1,5 % sur la base du périmètre constant 2023 : + 150 k€
- Hausse de 400 k€ supplémentaire pour la prise en compte d'une partie des hausses salariales intervenues les années précédentes (dont point d'indice, Segur).
- + 178 k€ pour la prise en compte du coût 2024 des mesures de revalorisation salariale décidées par les élus de la ville, du Grand Besançon, et du CCAS.

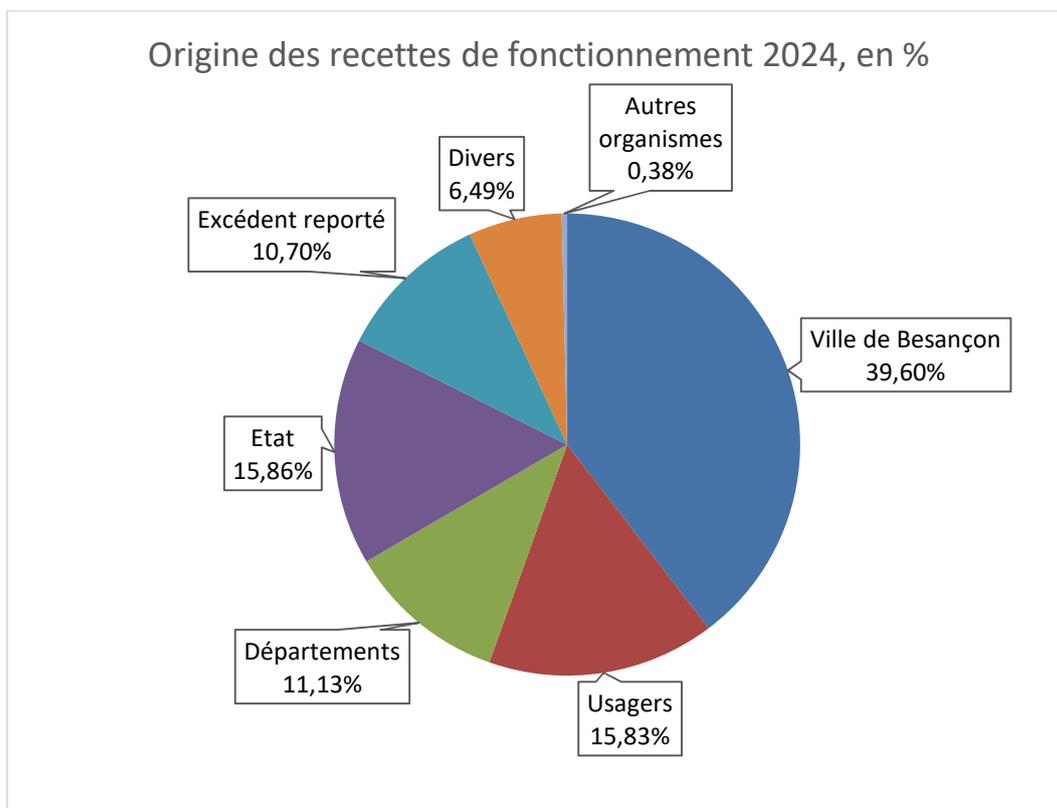
**Les recettes usagers sont en légère hausse.** Pour mémoire, les tarifs des services ont augmenté entre 3 et 4 %.

**Les recettes de l'Etat correspondent principalement aux dotations pour le Centre Hébergement Résidence Sociale (CHRS), les Lits Haltes Soins Santé (LHSS), et les sections soins des résidences autonomie et de l'Escapade.** Le montant perçu de la part de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) est de 1,42 M€, pour l'Hébergement d'Urgence, les Allocations de Logement Temporaire, le CHRS, l'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL), et la santé mentale, notamment.

 La DDETSPP a annoncé mi-décembre 2024 la diminution du financement accordé habituellement pour l'AVDL, passant de 221 k€ à 114 k€, ce qui a laissé un reste à charge important et imprévu au CCAS.

L'Agence Régionale de Santé a alloué une enveloppe de 2,96 M€, dont la majorité a été versée par la CPAM au titre des forfaits de soin et des dotations SSIAD et LHSS. L'enveloppe est en augmentation par rapport à 2023, notamment en lien avec les différentes extensions de la capacité du SSIAD.

**En ce qui concerne les recettes diverses**, il est à noter qu'en 2023, le bâtiment de la Résidence autonomie Huot a été cédé pour 1,25 M€, ce qui explique le montant élevé en 2024 des recettes diverses.



**La subvention versée par la ville de Besançon représente près de 40 %** du total des recettes de fonctionnement perçues par le CCAS, soit un niveau en légère augmentation par rapport à 2023. En effet, la vente du bâtiment de la RA Huot avait diminué ponctuellement la part du financement ville par rapport au total des recettes.

**L'Etat est le deuxième financeur du CCAS**, en raison des nombreux dispositifs qu'il soutient et/ou tarifie : CHR, SSIAD, forfaits soins des Résidences autonomie et de l'Escapade, SSIAD, LHSS, Allocations de Logement Temporaire (ALT), Hébergement d'Urgence (HU), Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM), etc.

**Les usagers représentent la troisième source de financement des activités du CCAS**, car les services tarifés proposés par le CCAS sont nombreux : hébergement des personnes âgées, soutien à domicile, logements d'insertion et en résidence sociale, etc.

**Les recettes perçues de la part des Départements**, quasi exclusivement représentés par le Département du Doubs, sont principalement liées aux activités tarifées à destination des personnes âgées, par le biais de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, de la Prestation de Compensation du Handicap et du forfait autonomie. A noter également le versement d'une subvention de 156 k€ pour la Maison des Seniors en tant que Centre Local d'Information et de Coordination – CLIC, 110 k€ au titre de l'accompagnement des Sans Domicile Stable par le SAAS et 22 k€ pour le Conseil Local en Santé Mentale.

## II.3 Réalisation du programme d'investissement 2024

Les tableaux ci-après rappellent le programme d'investissement voté en 2024, et indiquent quelles ont été les réalisations effectives.

### II.3.1 Budget Principal

Étiquettes de lignes	Somme de 2024	Somme de Mandaté
<b>01 - Budget Principal</b>	<b>1 038 010,54</b>	<b>644 830,97</b>
<b>00100 - Dépenses transversales</b>	<b>725 853,54</b>	<b>502 936,48</b>
<b>2188 - Autres immobilisations corporelles</b>	<b>5 065,00</b>	<b>1 496,00</b>
<i>Dotation pour divers petits matériels</i>	5 000,00	1 431,00
<i>(report 2023) Micro ondes</i>	65,00	65,00
<b>2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements</b>	<b>415 877,80</b>	<b>284 769,46</b>
<i>Achèvement travaux rénovation siège CCAS</i>	100 000,00	1 758,00
<i>(report 2023) Travaux rénovation siège CCAS</i>	315 877,80	281 931,46
<i>Stores bureau Direction</i>		1 080,00
<b>21838 - Autre Matériel informatique</b>	<b>15 000,00</b>	<b>650,40</b>
<i>Dotation pour ordinateurs (stock de dépannage) et téléphones</i>	15 000,00	650,40
<b>21848 - Autres matériels de bureau et mobilier</b>	<b>11 910,74</b>	<b>9 333,14</b>
<i>Dotation pour divers mobiliers de bureau</i>	11 000,00	8 419,14
<i>(report 2023) Mobilier Finances</i>	910,74	914,00
<b>21828 - Autres matériels de transport</b>	<b>38 000,00</b>	<b>29 961,00</b>
<i>Véhicules</i>	38 000,00	29 961,00
<b>2041511 - Subv équipement bâtiments et installations</b>	<b>167 000,00</b>	<b>154 166,48</b>
<i>Subvention équipement Informatique GBM</i>	160 000,00	149 902,32
<i>Subvention équipement Parc Auto et Logistique GBM</i>	7 000,00	4 264,16
<b>2031 - Etudes</b>	<b>73 000,00</b>	<b>22 560,00</b>
<i>Etude préalable à la construction d'une nouvelle RA</i>	73 000,00	22 560,00
<b>13000 - Service Santé Sociale Handicap</b>	<b>2 535,86</b>	<b>95,70</b>
<b>2188 - Autres immobilisations corporelles</b>	<b>400,00</b>	<b>95,70</b>
<i>(report 2023) Valise de transport</i>	400,00	95,70
<b>21838 - Autre Matériel informatique</b>	<b>2 135,86</b>	<b>0,00</b>
<i>(report 2023) PC Portables</i>	2 135,86	0,00
<b>20400 - ASQ</b>	<b>98 448,40</b>	<b>16 086,86</b>
<b>2188 - Autres immobilisations corporelles</b>	<b>650,00</b>	<b>0,00</b>
<i>Destructeur de documents</i>	650,00	0,00
<b>21838 - Autre Matériel informatique</b>		<b>693,60</b>
<i>Traducteur vocal et photographique</i>		693,60
<b>21848 - Autres matériels de bureau et mobilier</b>	<b>830,00</b>	<b>412,76</b>
<i>Mobilier ASQ Montrapon</i>	830,00	412,76
<b>21828 - Autres matériels de transport</b>	<b>46 968,40</b>	<b>14 980,50</b>
<i>Véhicule de service</i>	19 000,00	14 980,50
<i>(report 2023) Véhicule Ludospace</i>	27 968,40	0,00
<b>204182 - Subv équipement bâtiments et installations</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>
<i>Rénovation locaux ASQ Montrapon</i>	50 000,00	0,00

Étiquettes de lignes	Somme de 2 024	Somme de Mandaté
<b>23200 - SAAS</b>	<b>51 981,40</b>	<b>77 392,16</b>
<b>2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements</b>	<b>25 000,00</b>	<b>46 678,90</b>
Abri de vélos cour extérieure	10 000,00	7 781,40
Portes chambres Glacis	15 000,00	14 314,30
Remplacement chaudière		24 583,20
<b>21848 - Autres matériels de bureau et mobilier</b>		2 745,02
Fauteuils SAAS		2 745,02
<b>21828 - Autres matériels de transport</b>	<b>26 981,40</b>	<b>27 968,24</b>
(report 2023) Véhicule Ludospace	26 981,40	27 968,24
<b>24000 - Agora</b>	<b>128 345,02</b>	<b>32 889,91</b>
<b>2188 - Autres immobilisations corporelles</b>	<b>7 202,66</b>	<b>12 492,93</b>
Divers petits matériels	6 423,00	2 152,88
(report 2023) Eviers	779,66	779,66
Armoire froide et enregistreur température		1 161,59
Auto laveuse		8 398,80
<b>2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements</b>	<b>121 142,36</b>	<b>20 396,98</b>
Remplacement menuiserie aluminium	20 000,00	0,00
Aménagement accueil	20 000,00	0,00
Pompes de relevage	6 000,00	0,00
Divers travaux	3 000,00	0,00
Renforcement cabine bat B	4 000,00	2 254,62
Câblage fibre appartements (partie logement)	50 000,00	0,00
(report 2023) Clapets anti retour bâtiment Agora + échange moto ventilateur	18 142,36	18 142,36
<b>24100 - Résidence Sociale Agora</b>	<b>6 349,00</b>	<b>1 427,92</b>
<b>2188 - Autres immobilisations corporelles</b>	<b>1 050,00</b>	<b>1 427,92</b>
Divers petits matériels	1 050,00	0,00
Poubelles et borne de tri		1 427,92
<b>21838 - Autre Matériel informatique</b>	<b>700,00</b>	<b>0,00</b>
Divers équipements informatiques	700,00	0,00
<b>21848 - Autres matériels de bureau et mobilier</b>	<b>4 599,00</b>	<b>0,00</b>
Mobilier d'hébergement et de bureau	4 599,00	0,00
<b>24300 - Hébergement d'urgence Agora</b>	<b>5 492,60</b>	<b>3 322,65</b>
<b>2188 - Autres immobilisations corporelles</b>	<b>1 214,00</b>	<b>632,63</b>
Divers petits matériels	1 035,00	567,63
(report 2023) Electroménager	179,00	65,00
<b>21848 - Autres matériels de bureau et mobilier</b>	<b>4 278,60</b>	<b>2 690,02</b>
Mobilier d'hébergement et de bureau	3 541,00	2 690,02
(report 2023) Mobilier HU	737,60	0,00
<b>24400 - Maison relais l'autre toit</b>	<b>1 370,00</b>	<b>84,00</b>
<b>2188 - Autres immobilisations corporelles</b>	<b>370,00</b>	<b>84,00</b>
Divers petits matériels	370,00	84,00
<b>21838 - Autre Matériel informatique</b>	<b>700,00</b>	<b>0,00</b>
Divers	700,00	0,00
<b>21848 - Autres matériels de bureau et mobilier</b>	<b>300,00</b>	<b>0,00</b>
Mobilier d'hébergement et de bureau	300,00	0,00
<b>24700 - Maison relais Agora</b>	<b>3 291,00</b>	<b>775,00</b>
<b>2188 - Autres immobilisations corporelles</b>	<b>1 011,00</b>	<b>775,00</b>
Divers petits matériels	593,00	357,00
(report 2023) Electroménager	418,00	418,00
<b>21838 - Autre Matériel informatique</b>	<b>700,00</b>	<b>0,00</b>
Divers équipements informatiques	700,00	0,00
<b>21848 - Autres matériels de bureau et mobilier</b>	<b>1 580,00</b>	<b>0,00</b>
Mobilier d'hébergement et de bureau	1 580,00	0,00

Étiquettes de lignes	Somme de 2 024	Somme de Mandaté
☐ <b>28000 - MSAP</b>	<b>1 776,08</b>	<b>793,07</b>
☐ 21838 - Autre Matériel informatique		176,50
Scanner		176,50
☐ 21848 - Autres matériels de bureau et mobilier	1 776,08	616,57
(report 2023) Mobilier MSAP	1 776,08	616,57
☐ <b>30000 - Secrétariat Général</b>	<b>3 000,00</b>	<b>995,11</b>
☐ 2188 - Autres immobilisations corporelles	3 000,00	995,11
Outillage service technique	3 000,00	995,11
☐ <b>40000 - Direction Autonomie</b>	<b>967,64</b>	<b>0,00</b>
☐ 21838 - Autre Matériel informatique	967,64	0,00
(report 2023) PC Portable	967,64	0,00
☐ <b>43200 - Cuisine des RA</b>	<b>5 000,00</b>	<b>3 447,24</b>
☐ 2188 - Autres immobilisations corporelles	5 000,00	3 447,24
Divers petits matériels	5 000,00	3 447,24
☐ <b>43800 - Etudiants</b>	<b>3 600,00</b>	<b>3 502,47</b>
☐ 21848 - Autres matériels de bureau et mobilier	3 600,00	3 502,47
Divers mobilier	3 600,00	3 502,47
☐ <b>45300 - Maison des Seniors</b>		<b>1 082,40</b>
☐ 21848 - Autres matériels de bureau et mobilier		1 082,40
Pupitres		1 082,40

## II.3. 2 Résidences autonomie

Étiquettes de lignes	Somme de 2 024	Somme de Mandaté
<b>15 - Résidences autonomie</b>	<b>826 588,11</b>	<b>457 761,21</b>
<b>43631 - RA Lilas</b>	<b>210 198,91</b>	<b>70 074,43</b>
<b>2184 - Mobilier</b>	<b>13 000,00</b>	<b>0,00</b>
Chaises restaurant	13 000,00	0,00
<b>2188 - Autres immobilisations corporelles</b>	<b>9 000,00</b>	<b>6 041,44</b>
Machine à laver professionnelle	3 250,00	3 192,36
Sèche linge professionnel	3 250,00	2 849,08
Friteuse professionnelle	2 500,00	0,00
<b>2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements</b>	<b>188 198,91</b>	<b>64 032,99</b>
MOE chaufferie	30 000,00	0,00
Rénovation et sécurisation des balcons	15 000,00	11 535,70
Reprise Eau chaude sanitaire	18 500,00	0,00
Aménagement garage en local à vélo	7 000,00	6 765,60
Rénovation ascenseur	50 000,00	297,55
MOE isolation par l'extérieur	20 000,00	0,00
<i>(report 2023) Travaux divers</i>	1 681,97	0,00
<i>(report 2023) Création mur soutènement et reprise évacuation eaux de pluie</i>	9 016,94	9 016,94
Toit local poubelles garages	37 000,00	36 417,20
<b>43641 - RA Cèdres</b>	<b>58 357,20</b>	<b>38 521,86</b>
<b>2184 - Mobilier</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>
Abris bancs	10 000,00	0,00
<b>2188 - Autres immobilisations corporelles</b>	<b>12 500,00</b>	<b>13 439,45</b>
Machine à laver professionnelle	3 250,00	3 192,36
Sèche linge professionnel	3 250,00	2 849,09
Visiophone	6 000,00	0,00
Tracteur électrique		7 398,00
<b>2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements</b>	<b>35 857,20</b>	<b>25 082,41</b>
Travaux ascenseur	26 000,00	5 544,61
Changement ECL	1 000,00	0,00
<i>(report 2023) Reprise sous face des balcons</i>	8 857,20	8 857,20
Climatisation restaurant		8 344,20
Moustiquaires enroulables		2 336,40

Étiquettes de lignes	Somme de 2 024	Somme de Mandaté
<b>43651 - RA Hortensias</b>	<b>210 500,00</b>	<b>44 008,14</b>
<b>2188 - Autres immobilisations corporelles</b>	<b>6 500,00</b>	<b>6 041,45</b>
<i>Machine à laver professionnelle</i>	3 250,00	3 192,36
<i>Sèche linge professionnel</i>	3 250,00	2 849,09
<b>2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements</b>	<b>204 000,00</b>	<b>37 585,09</b>
<i>Changement des fenêtres bureau, restaurant et salle de réunion</i>	50 000,00	0,00
<i>Résidentialisation extérieurs Hortensias</i>	131 000,00	0,00
<i>Rénovation accueil</i>	8 000,00	0,00
<i>Réaménagement de l'ancienne chambre froide, local ménage et création d'un vestiaire pour mise en conformité avec normes HACCP</i>	15 000,00	0,00
<i>Remplacement portes piétonnes</i>		13 752,00
<i>Rénovation réserve, infirmerie et local gardien</i>		23 535,53
<i>Diagnostic RAAT ascenseurs</i>		297,56
<b>2145--IGAA des batimenst sur sol d'autrui</b>		<b>381,60</b>
<i>Moustiquaire Fixe</i>		381,60
<b>43661 - RA Marulaz</b>	<b>18 300,00</b>	<b>6 339,01</b>
<b>2184 - Mobilier</b>	<b>2 200,00</b>	<b>0,00</b>
<i>4 tables</i>	2 200,00	0,00
<b>2188 - Autres immobilisations corporelles</b>	<b>6 100,00</b>	<b>6 041,45</b>
<i>Machine à laver professionnelle</i>	3 200,00	3 192,37
<i>Sèche linge professionnel</i>	2 900,00	2 849,08
<b>2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements</b>	<b>10 000,00</b>	<b>297,56</b>
<i>Rénovation ascenseur</i>	10 000,00	297,56
<b>43911 - Toutes RA</b>	<b>329 232,00</b>	<b>298 817,77</b>
<b>2183 - Matériel de bureau et informatique</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>
<i>Divers matériel informatique et téléphonie</i>	2 000,00	0,00
<b>2184 - Mobilier</b>	<b>50 000,00</b>	<b>33 357,50</b>
<i>Dotation divers mobilier</i>	2 500,00	502,78
<i>Mobilier appartements</i>	47 500,00	32 854,72
<b>2188 - Autres immobilisations corporelles</b>	<b>21 000,00</b>	<b>9 508,60</b>
<i>Dotation divers petit matériel</i>	12 000,00	5 151,64
<i>Electroménager appartements</i>	9 000,00	4 356,96
<b>2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements</b>	<b>230 232,00</b>	<b>229 983,67</b>
<i>Opération réhabilitation complète 12 logements</i>	230 232,00	229 983,67
<b>2013 - Evaluation externe</b>	<b>26 000,00</b>	<b>25 968,00</b>
<i>(vide)</i>	26 000,00	25 968,00
<b>Total général</b>	<b>826 588,11</b>	<b>457 761,21</b>

### II.3. 3 Autres budgets

Étiquettes de lignes	Somme de budget 2 024	Somme de Mandaté
<b>04 - CHRS</b>	<b>4 533,12</b>	<b>992,32</b>
<b>24200 - CHRS</b>	<b>4 533,12</b>	<b>992,32</b>
<b>2184 - Mobilier</b>	<b>2 867,12</b>	<b>442,32</b>
<i>(vide)</i>	<i>2 056,00</i>	<i>0,00</i>
<i>(report 2023) Mobilier</i>	<i>811,12</i>	<i>442,32</i>
<b>2188 - Autres immobilisations corporelles</b>	<b>1 666,00</b>	<b>550,00</b>
<i>(vide)</i>	<i>813,00</i>	<i>550,00</i>
<i>(report 2023) Electroménager</i>	<i>853,00</i>	<i>0,00</i>
<b>19 - Escapade</b>	<b>71 912,00</b>	<b>25 098,34</b>
<b>43711 - Escapade</b>	<b>71 912,00</b>	<b>25 098,34</b>
<b>2182 - Véhicules</b>	<b>45 000,00</b>	<b>1 301,04</b>
<i>Fourgon</i>	<i>45 000,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Marche pieds télescopique</i>		<i>1 301,04</i>
<b>2184 - Mobilier</b>	<b>3 000,00</b>	<b>2 355,70</b>
<i>Casiers vestiaires</i>	<i>3 000,00</i>	<i>2 355,70</i>
<i>Chaises et tabourets</i>		<i>0,00</i>
<b>2188 - Autres immobilisations corporelles</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>
<i>Dotation divers petit matériel</i>	<i>2 000,00</i>	<i>0,00</i>
<b>2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements</b>	<b>15 000,00</b>	<b>14 529,60</b>
<i>Aménagement réserve + espace pause agents</i>	<i>15 000,00</i>	<i>3 592,80</i>
<i>Rénovation sols salle activité</i>		<i>3 222,74</i>
<i>Rénovation sols sanitaires</i>		<i>3 348,00</i>
<i>Rénovation sols couloir et bureau</i>		<i>4 366,06</i>
<b>2013 - Evaluation externe</b>	<b>6 912,00</b>	<b>6 912,00</b>
<i>(report 2023)</i>	<i>6 912,00</i>	<i>6 912,00</i>
<b>20 - SSIAD</b>	<b>56 034,36</b>	<b>83 281,73</b>
<b>41170 - SSIAD</b>	<b>56 034,36</b>	<b>83 281,73</b>
<b>2182 - Véhicules</b>	<b>53 534,36</b>	<b>83 281,73</b>
<i>Renouvellement véhicules</i>	<i>19 000,00</i>	<i>49 182,79</i>
<i>(report 2023) Renouvellement de 2 véhicules</i>	<i>34 534,36</i>	<i>34 098,94</i>
<b>2183 - Matériel de bureau et informatique</b>	<b>500,00</b>	<b>0,00</b>
<i>Smartphones</i>	<i>500,00</i>	<i>0,00</i>
<b>2188 - Autres immobilisations corporelles</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>
<i>Divers petits matériels</i>	<i>2 000,00</i>	<i>0,00</i>

Étiquettes de lignes	Somme de 2024	Somme de Mandaté
<b>21 - Aide à domicile</b>	<b>22 000,00</b>	<b>18 657,30</b>
<b>41110 - Aide à domicile</b>	<b>22 000,00</b>	<b>18 657,30</b>
<b>2182 - Véhicules</b>	<b>19 000,00</b>	<b>14 980,50</b>
<i>Véhicule</i>	<i>19 000,00</i>	<i>14 980,50</i>
<b>2183 - Matériel de bureau et informatique</b>	<b>500,00</b>	<b>3 676,80</b>
<i>Smartphones</i>	<i>500,00</i>	<i>3 676,80</i>
<b>2188 - Autres immobilisations corporelles</b>	<b>2 500,00</b>	<b>0,00</b>
<i>Divers petits matériels</i>	<i>2 500,00</i>	<i>0,00</i>
<b>23 - Restauration à domicile</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>41150 - Restauration à domicile</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2188 - Autres immobilisations corporelles</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>
<i>Dotation divers petit matériel</i>	<i>2 000,00</i>	<i>0,00</i>
<b>32 - LHSS</b>	<b>37 677,80</b>	<b>19 700,93</b>
<b>24600 - LHSS</b>	<b>37 677,80</b>	<b>19 700,93</b>
<b>2184 - Mobilier</b>	<b>2 562,80</b>	<b>0,00</b>
<i>(vide)</i>	<i>2 194,00</i>	<i>0,00</i>
<i>(report 2023)</i>	<i>368,80</i>	<i>0,00</i>
<b>2188 - Autres immobilisations corporelles</b>	<b>5 235,00</b>	<b>1 277,03</b>
<i>(vide)</i>	<i>1 211,00</i>	<i>490,00</i>
<i>(report 2023) Achats divers dont armoire de laboratoire</i>	<i>4 024,00</i>	<i>787,03</i>
<b>2313 - Constructions - Installation générales, agencements, aménagements</b>	<b>29 880,00</b>	<b>18 423,90</b>
<i>(report 2023) Portes entrée PMR</i>	<i>16 440,00</i>	<i>9 625,00</i>
<i>(report 2023) Aménagement des salles de bain</i>	<i>5 034,00</i>	<i>0,00</i>
<i>(report 2023) Réaménagement cuisine collective</i>	<i>8 406,00</i>	<i>8 798,90</i>
<b>Total général</b>	<b>61 677,80</b>	<b>38 358,23</b>

### III. BUDGET PRINCIPAL – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EN BAISSSE ASSEZ MARQUEE

	2023	2024			
	Réalisé	Réalisé	Total Budget Voté	Evolution Réalisé 2023-2024	Taux d'exécution du Budget 2024
<b>Dépenses</b>	<b>17 474 486,82</b>	<b>16 080 057,07</b>	<b>17 920 100,23</b>	<b>-7,98%</b>	<b>89,73%</b>
Fonctionnement	14 999 707,39	15 219 389,87	16 575 103,69	1,46%	91,82%
011 - Charges à caractère général	2 825 565,74	2 949 902,84	3 319 859,41	4,40%	88,86%
012 - Dépenses de personnel	9 058 891,90	9 064 359,28	9 520 619,91	0,06%	95,21%
022 - Dépenses imprévues	-	-	-		
023 - Virement à la section d'investissement	-	-	-		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	502 194,03	544 966,92	544 993,00	8,52%	100,00%
65 - Autres charges de gestion courante	806 895,54	2 582 326,05	3 108 362,37	220,03%	83,08%
66 - Charges financières	58 849,28	74 276,64	74 439,00	26,22%	99,78%
67 - Charges exceptionnelles	1 747 310,90	3 558,14	6 830,00	-99,80%	52,10%
68 - Dotations aux amortissements et provisions	-	-	-		
Investissement	2 474 779,43	860 667,20	1 344 996,54	-65,22%	63,99%
001 - Déficit reportés	-	-	-		
020 - Dépenses imprévues	-	-	-		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	-		
041 - Opérations patrimoniales	-	15 060,00	15 060,00		
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-		
16 - Emprunts et dettes assimilées	196 842,53	188 688,33	231 926,00	-4,14%	81,36%
20 - Immobilisations incorporelles	64 405,60	22 560,00	73 000,00	-64,97%	30,90%
204 - Subventions d'équipement versées	138 125,02	154 166,48	217 000,00	11,61%	71,04%
21 - Immobilisations corporelles	132 499,78	116 259,15	185 990,38	-12,26%	62,51%
23 - Immobilisations en cours	1 911 585,07	351 845,34	562 020,16	-81,59%	62,60%
26 - Participations et créances rattachées	-	-	-		
27 - Autres immobilisations financières (micro-crédits)	31 321,43	12 087,90	60 000,00	-61,41%	20,15%
<b>Recettes</b>	<b>20 696 682,22</b>	<b>18 921 385,42</b>	<b>19 170 100,23</b>	<b>-8,58%</b>	<b>98,70%</b>
Fonctionnement	17 844 162,08	17 635 155,89	17 825 103,69	-1,17%	98,93%
002 - Excédents reportés	2 025 442,84	2 844 454,69	2 844 454,69	40,44%	100,00%
013 - Atténuations de charges	134 304,23	173 710,81	70 665,00	29,34%	245,82%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	-		
70 - Produits des services	1 742 006,15	1 618 174,73	1 614 756,00	-7,11%	100,21%
74 - Dotations et subventions (dont subvention ville)	12 637 536,22	1 858 274,94	2 209 208,00	-85,30%	84,11%
75 - Autres produits de gestion courante	753,16	11 139 152,67	11 086 020,00	1478888,88%	
77 - Produits exceptionnels	1 304 119,48	1 388,05	-	-99,89%	
78 - Provisions	-	-	-		
Investissement	2 852 520,14	1 286 229,53	1 344 996,54	-54,91%	95,63%
001 - Excédents reportés	320 108,02	377 740,71	377 740,71	18,00%	100,00%
021 - Virement de la section de fonctionnement	-	-	-		
024 - Produits des cessions des immobilisations	-	-	-		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	502 194,03	544 966,92	544 993,00	8,52%	100,00%
041 - Opérations patrimoniales	-	15 060,00	15 060,00		
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 020 009,63	324 967,79	255 102,83	-68,14%	127,39%
13 - Subventions d'investissement	320 000,00	2 000,00	83 600,00		2,39%
16 - Emprunts et dettes assimilées	658 887,03	9 206,21	8 500,00	-98,60%	108,31%
27 - Autres immobilisations financières (micro-crédits)	31 321,43	12 287,90	60 000,00	-60,77%	20,48%
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>2 844 454,69</b>	<b>2 415 766,02</b>			
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>377 740,71</b>	<b>425 562,33</b>			

### III.1 Dépenses de fonctionnement

**Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 1,46 % par rapport à 2023.**

Les évolutions des chapitres principaux sont détaillées ci-après.

#### III.1.1 Charges à caractère général – Chapitre 011

Ce chapitre est en augmentation de 4,40 %, soit 124 k€.

- ✓ Les fluides (eau, électricité, chauffage) sont en baisse de 25 k€, soit - 8,65 %, pour un total de 286 k€. Cette forte évolution est la conséquence de l'envolée spectaculaire des prix de l'énergie depuis 2022. Les tarifs de l'électricité ont diminué en 2024, mais ceux de l'électricité sont restés à un niveau élevé.
- ✓ Les frais de location immobilière sont en hausse de 100 k€. Cette évolution est notamment due à l'augmentation des loyers refacturés par l'Agora aux différents services qui le composent, en raison de l'évolution des coûts des différentes structures. A noter également que le loyer facturé par Loge.gbm au titre de l'Agora a augmenté de 38 k€, notamment en raison des travaux réalisés pour le remplacement des volets par des volets roulants.
- ✓ Les frais liés à l'entretien des bâtiments augmentent de 87 k€, pour un total de 9 k€.
- ✓ Les frais liés aux dépenses de mutualisation hors personnel augmentent de 9 k€ et s'élèvent à 372 k€.
- ✓ Enfin, les dépenses d'alimentation sont en diminution de 5 k€, pour un total de 350 k€, notamment en lien avec la diminution du nombre de repas fabriqués par la cuisine.

#### III.1.2 Dépenses de personnel – Chapitre 012

Les dépenses de personnel du budget principal sont stables car elles n'évoluent que de 0,06 %, soit 5 k€, malgré l'attribution de 5 points d'indice à tous les agents, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 décidée au niveau national.

Cette évolution s'explique principalement par :

- ✓ L'octroi aux agents éligibles d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat fin 2023, dont le coût pour le Budget Principal a été de 70 k€, non reconduite en 2024.
- ✓ Les dépenses de personnel mutualisées sont en augmentation de 47 k€, pour un coût de 1,14 M€.
- ✓ Le coût des revalorisations salariales locales s'élève à 74 k€ en 2024 pour le CCAS (le coût pour une année pleine est de 148 k€), compensée par la Ville de Besançon via la subvention.
- ✓ Variations sur des postes, certains départs n'ayant pas été remplacés (agents en disponibilité et retraite suite à invalidité, notamment), ce qui témoigne d'une gestion attentive des ressources humaines.

### III.1.3 – Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 042

Ce chapitre est en hausse de 8,52 %. Il regroupe notamment les dotations aux amortissements qui sont en hausse de 43 k€, en raison de l'amortissement des biens acquis en 2023, mais également tout au long de l'année 2024. En effet, en M57, les biens sont amortis au prorata temporis et non plus à partir de l'année suivante, ce qui a généré également un surplus « inhabituel » en 2024, lors de la mise en place de la M57.

### III.1.4 Autres charges de gestion courante – Chapitre 65

Sont enregistrées dans ce chapitre les subventions aux associations ou autres établissements, les secours d'urgence versés aux usagers, et depuis 2024, les subventions d'équilibre versées aux Budgets annexes. Cette enveloppe est donc logiquement en forte augmentation de 220,03 %, soit 1,78 M€, pour cette raison. Elle est notamment composée des éléments suivants :

- ✓ Le montant total des subventions d'équilibre versées aux Budgets annexes s'élève à 1,76 M€, contre 1,71 M€ en 2023 (comptabilisées sur le chapitre 67).
- ✓ Les secours versés aux usagers sont en hausse de 8 k€ et s'établissent en 2024 à 255 k€.
- ✓ Les subventions versées aux associations et autres organismes privés (hors COS) sont en hausse de 1 k€ et s'élèvent à 454 k€.
- ✓ La subvention versée au Comité des Œuvres Sociales (COS) est en légère diminution de 4 k€ et s'établit à 60 k€.
- ✓ Des admissions en non-valeur ont été enregistrées en 2024 pour 10 k€, contre 5 k€ enregistrés en 2023.

### III.1.5 Charges exceptionnelles – Chapitre 67

En M57, ce chapitre devient très peu utilisé, contrairement en M14, dans laquelle les subventions aux budgets annexes et autres charges exceptionnelles diverses étaient comptabilisées en chapitre 67.

Les dépenses de ce chapitre correspondent ainsi uniquement aux annulations de titres de recettes émis sur des exercices antérieurs, pour un montant de 4 k€.

## III.2 Dépenses d'investissement

Les dépenses de cette section sont en baisse de 65,22%, soit 1,61 M€. Le bilan des opérations d'équipements est indiqué en partie II.3.1. La baisse marquée est liée à l'achèvement des travaux de rénovation du siège en 2024 (quelques décomptes généraux et définitifs pour certains lots sont toutefois encore à régler en 2025).

## III.3 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont en baisse de 1,17 %, soit 209 k€.

### III.3.1 Résultat reporté – Chapitre 002

Ce chapitre est en hausse de 40,44 %, soit 819 k€. La hausse est due à la cession en 2023 de la Résidence autonomie Henri Huot. **Il est important de rappeler que sans la cession du bâtiment, le résultat 2023 aurait en réalité été en diminution de 431 k€ par rapport à 2022.**

### III.3.2 Produits des services – Chapitre 70

Ce chapitre est constitué d'une partie des recettes liées à l'activité des services, mais également les remboursements de frais au CCAS par différentes structures. La baisse de - 7,11 % de ces recettes, soit - 124 k€, s'explique principalement par :

- ✓ Des facturations internes entre le Budget Principal et les Budgets Annexes, en baisse de 9 k€ par rapport à 2023.
- ✓ Les remboursements de frais de la part d'autres redevables sont en baisse de 28 k€ et s'établissent à 637 k€. Cette diminution est à lier principalement à l'arrêt en cours d'année de la mise à disposition d'un agent à la ville de Besançon. Ces frais intègrent également le remboursement de loyer facturé par le Service Hébergement Logement Accompagné (SHLA) aux dispositifs Résidence Sociale et Hébergement d'Urgence.
- ✓ Les produits des services, facturés aux usagers, sont en baisse apparente de 28 k€, et s'établissent à 592 k€. Pour mémoire, les tarifs applicables aux usagers ont été augmentés de 3% en 2024. Cette baisse est en réalité en trompe l'œil, car la comptabilisation des loyers payés par les usagers Agora et les Etudiants ont été comptabilisés sur le chapitre 75 en cours d'année, à la demande du Service de Gestion Comptable du Grand Besançon, car ce chapitre est en réalité plus approprié.

### III.3.3 Dotations, subventions et participations – Chapitre 74

Ce chapitre est en diminution de 85,30 %, soit – 10,78 M€. En effet, la subvention versée par la ville de Besançon est comptabilisée dans le chapitre 75 en M57, alors que jusqu'en 2023, elle l'était dans le chapitre 74. Les recettes du chapitre 74 sont essentiellement constituées des éléments suivants :

- ✓ Les recettes perçues de la part du Département du Doubs sont en légère baisse de 2 k€. La subvention versée à la Maison des Seniors est stable et s'élève à 156 k€. Les crédits perçus de la part de la Conférence des Financeurs sont en baisse de 7 k€ en 2024, et s'établissent à 68 k€. Ils sont fluctuants et dépendent des projets déposés par le CCAS, de leur calendrier et du choix de la Conférence des Financeurs. De même, 22 k€ ont été versés au titre du Conseil Local en Santé Mentale (CLSM). Les autres recettes sont notamment liées aux dispositifs « Accompagner pour Habiter » et « Logement D'Abord » (120 k€ au global, en baisse de 5 k€), et l'accompagnement des personnes sans résidence stable (110 k€, en stabilité).
- ✓ Les recettes perçues de la part de l'Etat sont en baisse de 179 k€. Il est à noter, comme indiqué précédemment, que **la DDETSPP a annoncé mi-décembre 2024 la réduction du financement de 107 k€ de l'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)**, ce qui a constitué un reste à charge du même montant pour le CCAS. En effet, les services n'ont pas pu ajuster le périmètre de l'intervention en raison de la communication très tardive du niveau de subvention alloué pour 2024. **Cet élément explique une partie de la dégradation du résultat de fonctionnement du Budget Principal.** Par ailleurs, les recettes affectées aux deux GEM diminuent globalement de 16 k€, car des Crédits Non Reconductibles (CNR) avaient été alloués en 2023.
- ✓ 178 k€ sont versés au titre de chacune des Maisons Relais, soit 356 k€.
- ✓ **Aucun financement n'a été perçu de la part de la Carsat au titre d'actions menées par le CCAS (en fonctionnement), alors que 50 k€ avaient été constatées en 2023. Il s'agit d'une également d'une perte de financement qui s'additionne à celle évoquée précédemment et a un impact défavorable sur le résultat. En 2024, la demande de financement réalisée auprès de la CARSAT a porté sur l'opération de résidentialisation de la Résidence autonomie Les Hortensias portée par loge.GBM.**

- ✓ Enfin, il a été enregistré très peu de recettes issues du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), au titre des dépenses d'entretien de bâtiments réalisées en 2024, pour un montant de 1 k€, contre 7 k€ en 2023.

### III.3.4 Autres produits de gestion courante – Chapitre 75

Comme indiqué, la subvention de la ville est dorénavant constatée dans ce chapitre. Elle évolue de + 443 k€ par rapport à 2023, et intègre les variations suivantes :

- Neutralisation de la contribution exceptionnelle au financement des Rendez-vous de l'Age en 2023 pour un montant de 100 k€
- Neutralisation du financement des primes de pouvoir d'achat exceptionnelles versées en 2023, pour un montant globale de 170 k€
- Augmentation de + 1,5 % de la subvention sur la base du périmètre constant, soit environ 150 k€, pour permettre au CCAS d'absorber une partie des effets de l'inflation et Glissement Vieillesse Technicité. Pour mémoire, ce taux a été appliqué tout au long du mandat.
- Augmentation de 400 k€ ont été alloués pour permettre au CCAS de faire face au coût engendré par les mesures de revalorisation salariale (augmentations du point d'indice, différentes mesures liées au Ségur, qu'elles soient d'origine nationale ou locales).
- Enfin, le coût 2024 lié aux mesures de revalorisation salariales locales a été pris en compte dans la subvention, pour un montant de 178 k€.

### III.3.5 Recettes exceptionnelles – Chapitre 77

Très peu de recettes sont maintenant comptabilisées dans ce chapitre. En 2023, le produit de la cession de la RA Huot y avait été constaté.

## III.4 Recettes d'investissement

Les recettes de cette section sont en baisse de 54,91 %, soit 1,57 M€. Cette évolution est principalement la conséquence des éléments suivants :

- La hausse de l'excédent reporté, de 58 k€.
- Aucun emprunt contracté en 2024 pour le Budget Principal, contre 650 k€ en 2023.
- Une première partie de la subvention d'équipement a été versée en 2023 par la Région Bourgogne Franche-Comté, pour un montant de 320 k€, alors que le solde de 80 k€ ne sera débloqué qu'en 2025.
- Le chapitre 10 – Dotations, fonds divers, réserve, baisse de 695 k€, en raison du virement à l'investissement de 700 k€ réalisé en 2023, issus du résultat de fonctionnement 2022, alors qu'aucun virement à l'investissement n'a été opéré en 2024. Par ailleurs, les sommes perçues au titre du Fonds de Compensation de la TVA sont en légère augmentation de 5 k€ et s'établissent à 325 k€, majoritairement en raison des travaux de rénovation du siège.

### III.5 Résultat de fonctionnement

L'exercice 2024 se solde donc par un résultat positif de 2 415 766,02 €, en diminution de 428 688,67 € par rapport au montant repris en 2024, qui était de 2 844 454,69 €.

**La tendance est négative depuis 2022**, puisqu'en neutralisant la cession de Huot, et les 540 k€ issus de la reprise de provision mais laissés en fonctionnement en 2022 compte tenu du début des tensions budgétaires, le résultat de fonctionnement affiche donc une baisse marquée depuis 3 exercices :

2022 : - 311 k€ | 2023 : - 431 k€ | 2024 : - 429 k€.

L'affectation du surplus généré par la cession du bâtiment Huot sera décidée ultérieurement, au regard des besoins de financement liés à la construction d'une nouvelle résidence.

### III.6 Résultat analytique par service

Service	2023			2024			Evolution du reste à charge
	Dépenses	Recettes	Reste à charge	Dépenses	Recettes	Reste à charge	
00100 - Dépenses transversales	3 295 859	13 808 355	- 10 512 496	3 367 441	13 886 305	- 10 518 864	6 368
00200 - Personnel mutualisé	1 437 658	-	1 437 658	1 500 399	-	1 500 399	62 741
00300 - Personnel affecté services généraux	13 326	-	13 326	-	-	-	13 326
00400 - Emplois aidés	46 921	-	46 921	24 776	-	24 776	22 144
10000 - Direction Générale	371 412	86 419	284 993	350 699	57 510	293 189	8 196
13000 - Santé Sociale Handicap	587 329	361 315	226 013	620 640	313 104	307 536	81 523
20000 - Direction des Solidarités	194 674	189	194 485	182 040	-	182 040	12 445
20400 - Antennes Sociales de Quartier	1 480 251	173 696	1 306 555	1 491 535	125 569	1 365 966	59 411
22100 - Aides Secours et Subsistance	529 879	6 860	523 019	525 725	7 990	517 735	5 284
23200 - SAAS / Glacis	1 237 986	667 517	570 469	1 227 511	557 089	670 421	99 952
24000 - Hébergement Logement Accompagné	471 339	476 165	- 4 826	540 094	535 954	4 140	8 967
24100 - Résidence sociale Agora	424 999	228 042	196 957	485 252	241 203	244 049	47 092
24300 - Hébergement d'Urgence Agora	491 130	260 725	230 405	506 447	233 350	273 097	42 692
24400 - Maison Relais	163 647	183 904	- 20 257	171 539	178 425	- 6 886	13 371
24500 - Logement Temporaire accompagné	141 946	61 551	80 395	133 856	59 741	74 114	6 281
24700 - Maison relais Agora	345 194	317 273	27 921	389 046	311 490	77 556	49 635
25100 - Habitat Spécifique	-	-	-	-	-	-	-
28000 - MSAP / France Services	405 840	56 184	349 656	394 690	62 151	332 539	17 117
30000 - Secrétariat Général	1 226 908	63 267	1 163 640	1 210 565	58 994	1 151 571	12 070
32911 - Bâtiment Henri Huot	49	11 846	- 11 796	2	-	2	11 799
35100 - Personnel affecté services généraux	150	-	150	-	-	-	150
40000 - Direction de l'Autonomie	258 309	140 736	117 573	128 219	10 779	117 441	132
40400 - Mission intergénération	227 347	-	227 347	178 926	-	178 926	48 420
40500 - Mission accessibilité	68 526	54 821	13 705	110 572	47 614	62 958	49 253
41130 - Téléassistance	100 019	114 156	- 14 137	103 030	115 246	- 12 216	1 921
41140 - Sos Petits dépannages	3 951	452	3 499	2 131	-	2 131	1 368
43100 - Espace Ponsot	18 179	-	18 179	1 510	-	1 510	16 669
43200 - Cuisine des RA	781 133	503 509	277 624	738 552	508 264	230 288	47 335
43800 - Logements étudiants	61 085	110 100	- 49 015	47 722	95 971	- 48 249	765
45300 - Maison des Seniors	614 662	157 079	457 583	786 468	228 406	558 062	100 479
<b>Total général</b>	<b>14 999 707</b>	<b>17 844 162</b>	<b>-2 844 455</b>	<b>15 219 390</b>	<b>17 635 156</b>	<b>-2 415 766</b>	<b>428 689</b>

**Les évolutions les plus importantes sont expliquées dans les paragraphes ci-dessous :**

### III.6.1 Maison des Seniors

Le reste à charge du service est en hausse de 100 k€. Le coût lié à l'organisation des Rendez-vous de l'âge a également été transféré sur ce service en 2024 puisque cette manifestation est pilotée par la Maison des Seniors. Jusqu'en 2023, les RVA étaient comptabilisés sur le service 40000 - Direction de l'autonomie. Enfin, les actions financées par la Conférence des Financeurs et gérées par la MDS sont également imputées sur ce service, alors qu'elles étaient imputées sur la Direction Autonomie auparavant.

### III.6.2 SAAS / Glacis

Le reste à charge du service est en hausse de 100 k€. Cette augmentation du reste à charge est essentiellement à relier à la baisse du financement accordé par la DDETSPP au titre de l'AVDL, passé de 221 k€ à 114 k€.

### III.6.3 Santé Sociale Handicap

Le reste à charge de ce service est en augmentation de 81 k€. L'augmentation du reste à charge est essentiellement lié à la fin de la mise à disposition d'un agent CCAS au GCSMS Un chez soi d'abord, ce qui diminue les recettes de 45 k€. Par ailleurs, des CNR avaient été versés en 2023 pour les deux GEM, à hauteur de 20 k€, et expliquent également une partie de l'augmentation du reste à charge.

### III.6.4 Antennes Sociales de quartier

Le reste à charge est en augmentation de 59 k€. Il est à noter la fin du financement des mesures d'Accompagnement Social à l'Intégration (MASI) par la DDETSPP (45 k€ versés en 2023 à ce titre). Le financement Accompagner pour Habiter est par ailleurs en légère diminution de 5 k€. Les dépenses de personnel sont stables et s'établissent à 1,41 M€.

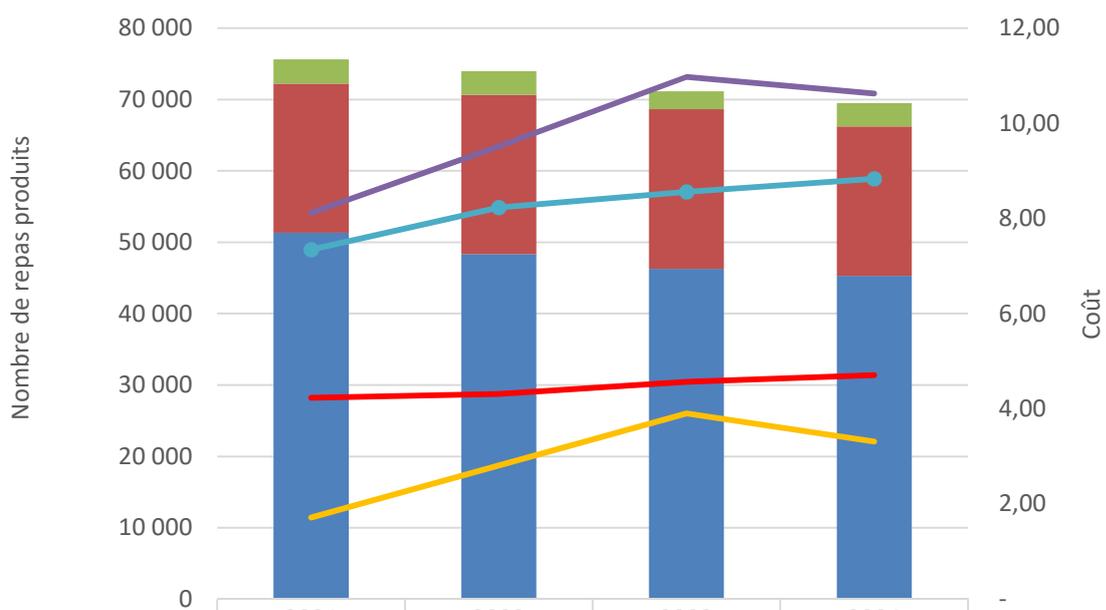
### III.6.5 Cuisine des RA

Le reste à charge est en diminution de 47 k€. En effet, les dépenses de personnel baissent de 24 k€, notamment en lien avec la fermeture de la RA Huot en 2023 (la moitié du coût d'un agent de service polyvalent est en effet imputé pour chaque RA au titre du service des repas le midi). Les coûts énergétiques sont en baisse en 2024, ce qui permet de diminuer le remboursement effectué par le service cuisine au budget RA de 11 k€.

Le graphique ci-après permet de suivre l'évolution du coût de production d'un repas depuis 2021. A noter que le prix de vente des repas livrés à la Boutique Jeanne Antide est très nettement inférieur au coût de production, et explique une part importante du reste à charge de ce service. On observe que le coût de production et de service a fortement augmenté en 2022 et 2023, avant de diminuer légèrement en 2024, notamment grâce à la perception de remboursements liés au bouclier tarifaire qui ont permis de modérer les coûts énergétiques.

L'évolution du prix de vente moyen aux usagers, qui intègre à la fois les augmentations tarifaires votées par le CCAS, ainsi que la répartition des usagers dans les différentes tranches, est restée quant à elle beaucoup plus linéaire que l'augmentation du coût de production.

## Coûts de production et de service d'un repas

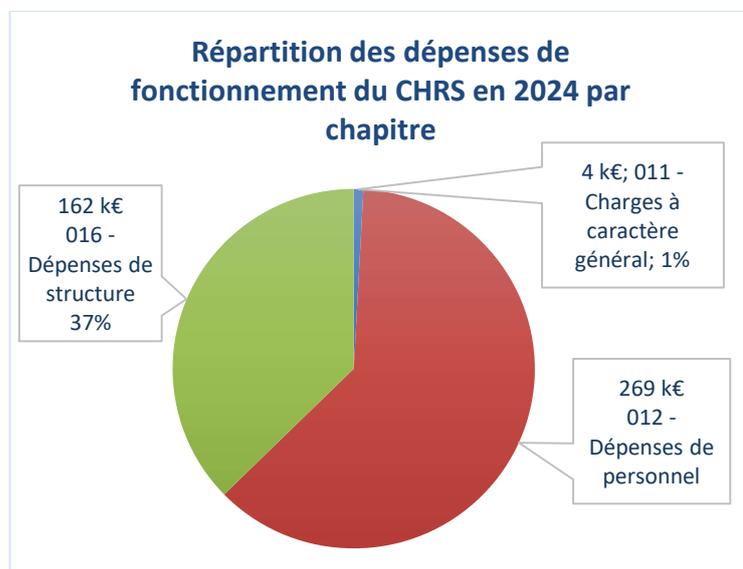


	2021	2022	2023	2024
<span style="color: green;">■</span> Autres repas	3396	3300	2520	3273
<span style="color: red;">■</span> Nombre de repas BJA	20905	22345	22345	20950
<span style="color: blue;">■</span> Nombre de repas usagers	51320	48340	46293	45297
<span style="color: purple;">—</span> Coût de production et de service par repas	8,12	9,51	10,98	10,62
<span style="color: teal;">—●</span> Prix de vente moyen usager	7,35	8,23	8,56	8,84
<span style="color: red;">—</span> Prix de vente BJA	4,23	4,31	4,57	4,71
<span style="color: yellow;">—</span> Reste à charge CCAS par repas	1,71	2,81	3,90	3,31

## IV. BUDGETS ANNEXES

### IV.1 CHRS – Un résultat nettement déficitaire

	2023		2024		
	Réalisé	Réalisé	Total Budget Voté	Evolution Réalisé 2023-2024	Taux d'exécution du Budget 2024
<b>Dépenses</b>	<b>409 165,12</b>	<b>436 687,26</b>	<b>457 673,38</b>	<b>6,73%</b>	<b>95,41%</b>
Fonctionnement	403 492,28	434 778,26	447 332,00	7,75%	97,19%
011 - Charges à caractère général	3 568,40	3 680,76	5 190,00	3,15%	70,92%
012 - Dépenses de personnel	249 138,41	268 847,57	278 893,00	7,91%	96,40%
016 - Dépenses de structure	150 785,47	162 249,93	163 249,00	7,60%	99,39%
Investissement	5 672,84	1 909,00	10 341,38	-66,35%	18,46%
003 - Excédent prévisionnel d'investissement	-	-	4 891,26		
14 - Provisions réglementées	-	-	-		
16 - Emprunts et dettes assimilées	916,68	916,68	917,00	0,00%	99,97%
20 - Immobilisations incorporelles	3 450,00	-	-		
21 - Immobilisations corporelles	1 306,16	992,32	4 533,12	-24,03%	21,89%
<b>Recettes</b>	<b>416 368,25</b>	<b>403 499,25</b>	<b>457 673,38</b>	<b>-3,09%</b>	<b>88,16%</b>
Fonctionnement	407 840,03	393 144,50	447 332,00	-3,60%	87,89%
002 - Excédent reporté	40 876,17	23 229,00	23 229,00	-43,17%	100,00%
017 - Produits de la tarification	326 325,00	304 849,00	361 103,00	-6,58%	84,42%
018 - Autres produits d'exploitation	33 551,86	64 819,00	63 000,00	93,19%	102,89%
019 - Produits financiers et non encaissables	7 087,00	247,50	-	-96,51%	
Investissement	8 528,22	10 354,75	10 341,38	21,42%	100,13%
001 - Excédent reporté	2 388,40	2 855,38	2 855,38	19,55%	100,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	498,23	214,27	-	-56,99%	
16 - Emprunts et dettes assimilées	-	-	-		
28 - Amortissements	5 641,59	7 285,10	7 486,00	29,13%	97,32%
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>4 347,75</b>	<b>- 41 633,76</b>			
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>2 855,38</b>	<b>8 445,75</b>			



**Les dépenses de structure sont en hausse de 7,6 %, soit 11 k€.** Elles sont constituées principalement des frais de location des locaux (+ 3 k€, en raison de l'application de l'Indice de Révision des Loyers de + 3,26 %), de l'achat des chèques d'accompagnement personnalisés (37 k€, + 1 k€) délivrés aux usagers, ainsi que des frais de siège qui sont appliqués depuis l'exercice 2020 (38, + 8 k€). Les frais de siège sont en augmentation en raison de la diminution des effectifs totaux du CCAS, alors que ceux du CHRS n'ont pas baissé. Aussi, mécaniquement, une part plus importante des dépenses mutualisées et des services supports a été facturée au budget CHRS. Aucune dépense d'entretien de locaux n'a été réalisée en 2024 sur le budget CHRS.

**Les dépenses de personnel sont en hausse de 7,91 %, soit 20 k€.** Cette augmentation est essentiellement liée au paiement d'honoraires à une psychologue, pour un montant total de 29 k€ (contre 3 k€ en 2023). Cette dépense est intégralement financée par l'ARS. Le coût des mesures de revalorisation salariale décidées localement s'élève à 2,5 k€, pour un coût en année pleine de 5 k€. L'impact est donc relativement marginal pour ce budget. Enfin, hors honoraires psychologue, les dépenses de personnel se sont élevées à 240 k€ en 2024 contre 246 k€ en 2023, soit une baisse de 6 k€. Toutefois, le service a connu en 2024 un absentéisme important, tout comme en 2023, ce qui a fortement contribué au résultat déficitaire.

**Les charges à caractère général sont en hausse de 3,15 %, mais l'enveloppe reste très limitée puisqu'elle s'établit à 5 k€.** Les principales dépenses sont alimentaires et relatives à l'achat de diverses petites fournitures.

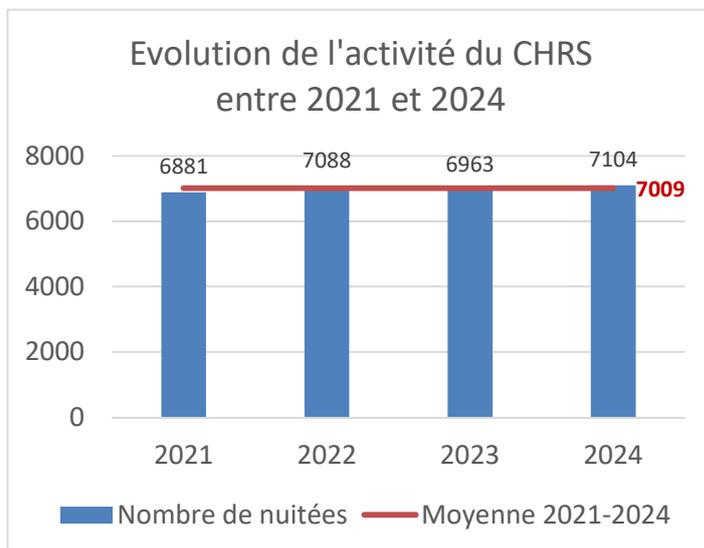
**En ce qui concerne les dépenses d'investissement,** des acquisitions ont été effectuées pour 1 k€ : achat de mobilier diverses petites immobilisations.

**Les produits de la tarification sont en diminution de 21 k€,** et l'excédent repris au budget est également moindre qu'en 2023, puisqu'il s'élève à 24 k€, soit une baisse de 18 k€. A noter toutefois que des Crédits Non Reconductibles (CNR) ont été alloués en 2024 par la DDETSPP pour un montant de 23 k€.

**Les autres produits de la tarification sont en hausse de 31 k€.** Ils sont composés de la participation des usagers, qui est calculée en fonction de leurs ressources, et qui s'élève à 32 k€ en 2024, en augmentation de 2 k€. Des crédits ont également été versés par l'ARS pour permettre le recours à une psychologue, à hauteur de 33 k€.

**L'exercice 2024 se solde donc par un résultat de fonctionnement assez nettement déficitaire, d'un montant de 41 733,76 €, en raison de l'absentéisme constaté. Pour mémoire, la réserve de compensation des déficits s'élève à 37 054,40 € et devrait donc permettre, en accord avec l'autorité de tutelle, d'en neutraliser les effets en majorité.**

L'activité de ce service est en légère augmentation par rapport à 2023 comme en témoigne le nombre de nuitées présentées dans le graphique ci-dessous. L'activité est également légèrement supérieure à la moyenne 2021-2024.

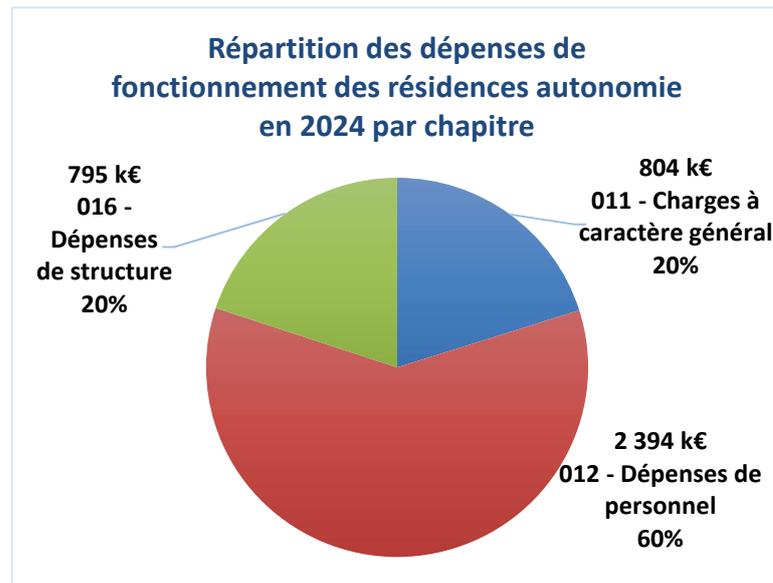


Le coût moyen à la nuitée du dispositif CHRS est de 61,20 € en 2024, contre 59,95 € en 2023. Le taux d'activité 2024 s'élève à 96,92 %, soit environ 19,38 usagers accompagnés à temps plein. Le coût par usager « temps plein » s'élève donc à 22 434 € en 2024.

## IV.2 Résidences autonomie – Amélioration du niveau d'activité et baisse du déficit

	2023		2024		
	Réalisé	Réalisé	Total Budget Voté	Evolution Réalisé 2023-2024	Taux d'exécution du Budget 2024
<b>Dépenses</b>	<b>4 845 371,12</b>	<b>4 369 672,34</b>	<b>4 969 391,01</b>	<b>-9,82%</b>	<b>87,93%</b>
Fonctionnement	4 086 019,04	3 776 591,72	3 993 563,90	-7,57%	94,57%
011 - Charges à caractère général	823 507,38	731 830,59	803 830,00	-11,13%	91,04%
012 - Dépenses de personnel	2 439 469,59	2 291 723,36	2 394 407,00	-6,06%	95,71%
016 - Dépenses de structure	823 042,07	753 037,77	795 326,90	-8,51%	94,68%
Investissement	759 352,08	593 080,62	<b>975 827,11</b>	-21,90%	60,78%
Apport au fonds de roulement d'investissement (excédent annuel d'investissement)					
13 - Subventions d'investissement	100 530,66			-100,00%	
16 - Emprunts et dettes assimilées	108 328,58	122 964,21	149 239,00	13,51%	82,39%
20 - Immobilisations incorporelles	-	25 968,00	26 000,00		99,88%
21 - Immobilisations corporelles	88 923,64	87 166,69	132 300,00	-1,98%	65,89%
23 - Immobilisations en cours	461 569,20	356 981,72	668 288,11	-22,66%	53,42%
<b>Recettes</b>	<b>4 988 331,21</b>	<b>4 507 212,72</b>	<b>5 020 388,01</b>	<b>-9,64%</b>	<b>89,78%</b>
Fonctionnement	4 177 982,13	3 863 135,10	3 993 563,90	-7,54%	96,73%
002 - Excédents reportés	3 566,94	35 008,90	35 008,90	881,48%	100,00%
017 - Produits de la tarification	2 759 324,96	2 756 611,33	2 644 243,10	-0,10%	104,25%
018 - Autres produits d'exploitation	223 651,83	183 223,16	182 928,60	-18,08%	100,16%
019 - Produits financiers et non encaissables	1 191 438,40	888 291,71	1 131 383,30	-25,44%	78,51%
Investissement	810 349,08	644 077,62	1 026 824,11	-20,52%	62,73%
001 - Excédents reportés	68 136,12	50 997,00	50 997,00	-25,15%	100,00%
Prélèvement sur fonds de roulement d'investissement (déficit annuel d'investissement)		5 695,04	50 997,00		11,17%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	28 991,79	69 071,37	20 000,00	138,24%	345,36%
13 - Subventions d'investissement	17 130,28	-	92 461,62	-100,00%	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	433 551,89	330 753,49	616 905,49	-23,71%	53,61%
21 - Immobilisations corporelles	-	12 355,20	-		
Capacité d'autofinancement (Amortissements - Reprises de subventions)		175 205,52	195 463,00		89,64%
28 - Amortissements	262 539,00			-100,00%	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>91 963,09</b>	<b>86 543,38</b>			
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>50 997,00</b>	<b>45 301,96</b>			

**L'exercice 2024 est particulier, puisque la Résidence autonomie Henri Huot a été fermée fin 2023. Aussi, il est difficile de commenter les évolutions globales puisque le périmètre de ce budget a changé.**



**Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 7,57 %, soit 309 k€.**

✓ **Les charges à caractère général sont en baisse de 11,13 %, soit 92 k€.**

Les dépenses sont essentiellement constituées des éléments suivants (il convient de garder à l'esprit que le périmètre a diminué du fait de la fermeture de Huot) :

- Les dépenses de gaz, électricité, et chauffage urbain, s'élèvent à 502 k€, contre 558 k€ en 2023.
- Les fournitures liées aux travaux d'entretien des bâtiments et des appartements des résidents sont en augmentation de 9 k€ et s'établissent à 77 k€. Ce poste a évolué de façon sensible par rapport à ces 3 dernières années en raison de la forte inflation qui a touché les matériaux, et de l'effort de rénovation accru décidé par le CCAS. Ainsi, en 2021, la dépense s'élevait à 51 k€ pour 5 résidences.
- Les frais de blanchisseries s'élèvent à 32 k€, en stabilité par rapport à 2023. En effet, le nombre de résidents est resté relativement stable en 2024 par rapport à l'année précédente.
- Les autres services extérieurs (nature 6288), majoritairement constitués des frais d'enlèvement des ordures ménagères, s'élèvent à 40 k€ contre 37 k€ en 2023.
- Enfin, le coût des factures d'eau est en augmentation de 10 k€ et s'établit à 51 k€. Néanmoins, l'exercice 2023 était atypique car certaines facturations n'étaient pas parvenues au cours de cet exercice au CCAS. Pour comparaison, les dépenses 2022 s'élevaient également à 51 k€.

✓ **L'évolution des dépenses de personnel s'élève à - 6,06 %, soit 148 k€.**

Cette évolution à la baisse est essentiellement la conséquence de la fermeture de la RA Huot. Le coût des mesures de revalorisation salariale locales s'élève à 24 k€ en 2024 (pour un coût année pleine de 48 k€).

✓ **Les dépenses de structure sont en baisse de - 8,51 %, soit - 70 k€ :**

- Les dépenses de loyers et charges, facturés par Loge.GBM pour les résidences Hortensias et Marulaz, sont en baisse de 100 k€ et s'établissent à 42 k€. Cette baisse est la conséquence du remboursement par Loge.gbm des taxes foncières 2023 et 2024. Mais compte tenu de la

forte incertitude liée à l'obtention effective de leur dégrèvement, ces sommes ont finalement à nouveau été facturées début 2025.

- Les dépenses d'entretien et contrats de maintenance des bâtiments sont en baisse de 8 k€, et s'établissent à 170 k€. L'effort financier consenti par le CCAS pour la modernisation constante de ses bâtiments, en particulier les appartements des résidents, s'est donc poursuivi en 2024.
- Des admissions en non-valeur ont été réalisées pour 4 k€, contre 2 k€ en 2023.
- Les dépenses d'animation, dont une large part est financée par le forfait autonomie, sont en baisse de 11 k€, pour un coût total de 71 k€.
- Les taxes foncières acquittées pour les RA Lilas et Cèdres, propriété du CCAS, se sont élevées à 87 k€, et leur remboursement a également été inscrit en recettes puisqu'un dégrèvement avait été obtenu en 2023 au titre des exercices 2021 et 2022.
- Les dotations aux amortissements, conséquence des investissements réalisés au cours des années précédentes, mais également en 2024 en raison de l'introduction du prorata temporis, comme pour le Budget Principal, sont en légère augmentation de 14 k€ et s'établissent à 277 k€.

**Les dépenses d'investissement sont en baisse de 10,13 %, soit 77 k€. Les immobilisations et travaux s'établissent en 2024 à 458 k€. Le détail des immobilisations et travaux effectués en 2024 est indiqué en partie II.3.2. Une large part a été une nouvelle fois consacrée à la rénovation en profondeur de certains appartements.**

**Les recettes de fonctionnement sont en baisse de 7,54 %, soit 315 k€.**

- ✓ **Les produits de la tarification sont en légère baisse de 0,10 % :**

L'évolution des recettes d'activité s'explique par :

- ✓ La hausse des tarifs de la section hébergement, décidée par le Département du Doubs, est de 4 %, afin de permettre la prise en compte d'une partie des importantes hausses des coûts rencontrée par les établissements.
- ✓ La baisse légère de l'activité hébergement. Ainsi, le nombre de journées est passé de 90 040 en 2023 à 90 640 en 2024. Ainsi, l'activité a été globalement maintenue, malgré la fermeture de la RA Huot, ce qui a permis d'augmenter le taux d'occupation à 84,47 %, contre 74,35 % en 2022 (le chiffre 2023 n'a que peu de sens dans la mesure où les résidents de la RA Huot ont été progressivement déménagés dans d'autres RA ou d'autres structures).
- ✓ **Les produits financiers et non encaissables sont essentiellement constitués de la subvention versée par le budget principal aux sections d'hébergement et dépendance.** D'un montant de 783 k€ en 2023, celle-ci diminue en 2023 et s'établit à 544 k€ en 2024. Cette baisse est la conséquence de la fermeture de la RA Huot qui a permis de réaliser des économies, mais également du remboursement de taxes foncières effectué par Loge.gbm pour un montant de 100 k€. Un remboursement prévisionnel pour les taxes foncières acquittés en 2023 pour les deux RA dont le CCAS est propriétaire, a par ailleurs été enregistré dans les comptes 2024, pour un montant de 100 k€. **Enfin, des remboursements liés au bouclier tarifaire de l'énergie ont été perçus pour une somme de 42 k€.**

**Les recettes d'investissement sont en baisse de 10,20 %, soit - 83 k€.**

- ✓ Un excédent reporté de 51 k€ a été intégré au budget, alors qu'en 2023 celui-ci s'élevait à 68 k€.
- ✓ Des recettes de FCTVA ont été comptabilisées pour 69 k€, contre 29 k€ en 2023, suite aux travaux et investissements réalisés en 2023.
- ✓ Les recettes d'amortissements sont en augmentation de 14 k€ et s'élèvent à 277 k€.
- ✓ Un emprunt a été contracté pour le financement des investissements en 2024, pour un montant de 310 k€. Pour mémoire, l'emprunt mobilisé en 2023 s'élevait à 410 k€.

### Résultat de fonctionnement de la section hébergement :

	Huot	Lilas	Cèdres	Hortensias	Marulaz	Total
<b>Dépenses</b>	<b>77 337,10</b>	<b>684 879,50</b>	<b>790 563,65</b>	<b>591 131,80</b>	<b>732 371,52</b>	<b>2 876 283,57</b>
011 - Charges à caractère général	10 866,31	200 130,37	155 482,70	131 424,88	232 564,00	730 468,26
012 - Dépenses de personnel		316 585,57	434 273,73	326 640,09	315 278,15	1 392 777,54
016 - Dépenses de structure	66 470,79	168 163,56	200 807,22	133 066,83	184 529,37	753 037,77
<b>Recettes</b>	<b>34 915,86</b>	<b>624 423,87</b>	<b>634 474,17</b>	<b>486 433,42</b>	<b>661 560,17</b>	<b>2 441 807,49</b>
002 - Résultat reporté (reversé à la section soin)	4 251,01	3 526,11	10 562,12	1 394,06	15 275,60	35 008,90
017 - Produits de la tarification		518 301,93	532 677,46	416 407,66	505 956,10	1 973 343,15
018 - Autres produits d'exploitation		40 165,99	30 211,80	48 115,07	64 437,54	182 930,40
019 - Produits financiers et non encaissables (hors subvention du budget principal)	30 664,85	62 429,84	61 022,79	20 516,63	75 890,93	250 525,04
<b>Résultat annuel (hors résultats reportés et hors subvention du budget principal)</b>	<b>- 42 421,24</b>	<b>- 60 455,63</b>	<b>- 156 089,48</b>	<b>- 104 698,38</b>	<b>- 70 811,35</b>	<b>- 434 476,08</b>
Subvention du budget principal	42 247,16	60 332,29	155 903,98	104 563,27	70 607,38	433 654,08
Résultat final						- 822,00

Le montant de subvention du budget principal versé à la section d'hébergement est calculé afin de correspondre au plus juste des besoins. Un reste à charge apparaît pour la RA Huot, notamment en raison du paiement de quelques factures d'énergie relatives à 2024 mais facturées en 2025, et en raison des écritures liées aux amortissements des biens pas encore totalement amortis.

Le tableau ci-dessous indique la moyenne du taux d'occupation par résidence.

	Huot	Lilas	Cèdres	Hortensias	Marulaz
2022	69 %	94 %	66 %	82 %	66 %
2023	37 %	89 %	70 %	88 %	74 %
2024		92 %	84 %	91 %	76 %

A titre indicatif, le taux d'occupation au 31/12/2024 est le suivant :

Lilas	Cèdres	Hortensias	Marulaz
98 %	82 %	95 %	79 %

Le taux d'activité de l'ensemble des résidences, hors Marulaz, a ainsi nettement augmenté en 2024 par rapport à 2023. Cette évolution favorable est à rapprocher de la fermeture de la RA Huot, dont les usagers ont déménagé pour la plupart dans d'autres structures, contribuant à augmenter leur taux d'activité, ainsi qu'à l'effort de rénovation accru des appartements des résidents, ce qui permet d'augmenter l'attractivité des logements proposés par le CCAS.

## Résultat de fonctionnement de la section dépendance :

	Huot	Lilas	Cèdres	Hortensias	Marulaz	Total
<b>Dépenses</b>	-	103 073,57	119 195,17	105 037,32	109 976,85	437 282,91
012 - Dépenses de personnel		103 073,57	119 195,17	105 037,32	109 976,85	437 282,91
<b>Recettes</b>	-	77 757,40	92 823,71	72 185,11	83 730,48	326 496,70
017 - Produits de la tarification		77 509,32	92 808,82	72 170,22	83 715,58	326 203,94
018 - Autres produits d'exploitation		248,08	14,89	14,89	14,90	292,76
019 - Produits financiers et non encaissables	-					-
<b>Résultat annuel (hors subvention du budget principal)</b>	0,00	-25 316,17	-26 371,46	-32 852,21	-26 246,37	-110 786,21
Subvention du budget principal		25 316,17	26 371,46	32 852,21	26 246,37	110 786,21
Résultat final						0,00

Le reste à charge des sections dépendance est globalement proche pour toutes les résidences autonomie.

## Résultat de fonctionnement de la section soins :

	Huot	Lilas	Cèdres	Hortensias	Marulaz	Total
<b>Dépenses</b>	- 2 413,22	116 772,03	115 646,16	119 386,45	113 633,82	463 025,24
011 - Charges à caractère général	- 2 413,22	1 044,15	607,38	1 633,11	490,91	1 362,33
012 - Dépenses de personnel		115 727,88	115 038,78	117 753,34	113 142,91	461 662,91
016 - Dépenses de structure						-
<b>Recettes</b>	4 251,01	132 371,54	139 407,55	130 239,49	144 121,03	550 390,62
017 - Produits de la tarification		114 266,06	114 266,06	114 266,06	114 266,06	457 064,24
018 - Autres produits relatifs à l'exploitation						-
019 - Produits financiers et non encaissables	4 251,01	18 105,48	25 141,49	15 973,43	29 854,97	93 326,38
<b>Résultat</b>	6 664,23	15 599,51	23 761,39	10 853,04	30 487,21	87 365,38

La section soins est en excédent de 87 365,38 €, contre un excédent en 2023 de 91 963,09 €, soit une relative stabilité, mais avec un périmètre en baisse suite à la fermeture de la RA Huot.

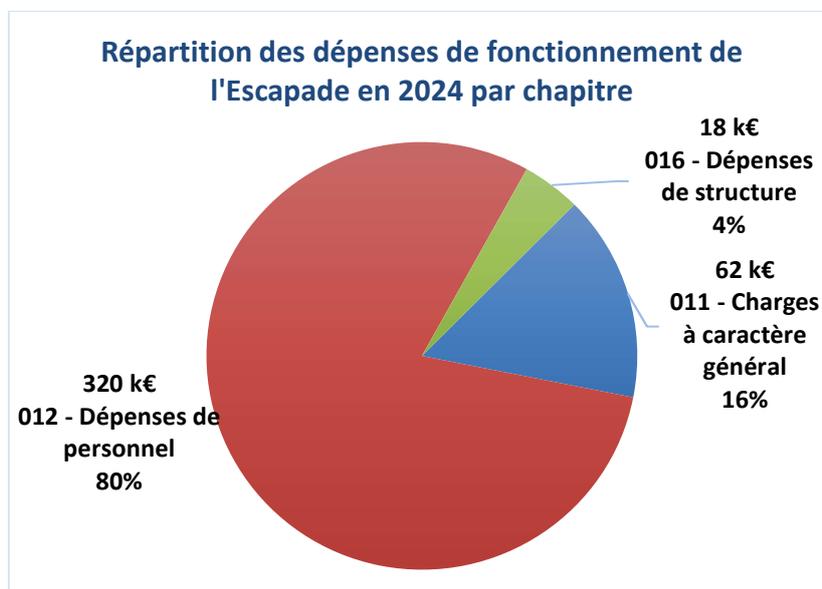
Le tableau ci-après présente les résultats d'exploitation 2023 et 2024 pour les sections **hébergement et dépendance** uniquement. La section soins, non subventionnée par le budget principal, est retirée. Les résultats reportés sont neutralisés, de même que les subventions perçues et remboursées. Autrement dit, il ne s'intéresse qu'à l'activité des années 2023 et 2024, et permet d'en apprécier l'équilibre. Il s'agit de la donnée permettant d'apprécier au plus juste le résultat annuel de ces établissements.

		Huot	Lilas	Cèdres	Hortensias	Marulaz	Total
2024	<b>Dépenses</b>	77 337,10	787 953,07	909 758,82	696 169,12	842 348,37	3 313 566,48
	<b>Recettes</b>	34 915,86	702 181,27	727 297,88	558 618,53	745 290,65	2 768 304,19
	<b>Résultat annuel</b>	- 42 421,24	- 85 771,80	- 182 460,94	- 137 550,59	- 97 057,72	- 545 262,29
2023	<b>Dépenses</b>	592 248,84	700 323,48	695 600,98	700 322,52	912 366,31	3 600 862,13
	<b>Recettes</b>	223 940,11	703 262,48	637 289,55	540 030,57	712 798,32	2 817 321,03
	<b>Résultat annuel</b>	- 368 308,73	2 939,00	- 58 311,43	- 160 291,95	- 199 567,99	- 783 541,10
	<b>Evolution du résultat annuel</b>	325 887,49	- 88 710,80	- 124 149,51	22 741,36	102 510,27	238 278,81
2022	<b>Résultat annuel</b>	- 253 995,34	- 89 976,03	- 118 417,24	- 155 909,97	- 186 640,72	- 534 276,83

Concernant l'exercice 2023, l'analyse des déficits est à prendre avec prudence, en raison de la fermeture progressive de la RA Huot, et de la ventilation du personnel sur l'ensemble des 5 structures toute l'année alors que des agents avaient rejoint progressivement d'autres résidences.

### IV.3 Escapade – Une activité en hausse, tout comme le niveau de déficit

	2023		2024		
	Réalisé	Réalisé	Total Budget Voté	Evolution Réalisé 2023 2024	Taux d'exécution du Budget 2024
<b>Dépenses</b>	<b>429 849,84</b>	<b>424 702,72</b>	<b>550 952,67</b>	<b>-1,20%</b>	<b>77,09%</b>
Fonctionnement	405 719,04	399 604,38	453 040,67	-1,51%	88,20%
011 - Charges à caractère général	59 995,50	62 341,30	69 850,00	3,91%	89,25%
012 - Dépenses de personnel	325 242,88	319 664,43	361 367,67	-1,72%	88,46%
016 - Dépenses de structure	20 480,66	17 598,65	21 823,00	-14,07%	80,64%
Investissement	24 130,80	25 098,34	97 912,00	4,01%	25,63%
Apport au fonds de roulement d'investissement (excédent annuel d'investissement)					
20 - Immobilisations incorporelles	-	6 912,00	6 912,00		100,00%
21 - Immobilisations corporelles	141,60	3 656,74	76 000,00	2482,44%	4,81%
23 - Immobilisations en cours	23 989,20	14 529,60	15 000,00	-39,43%	96,86%
<b>Recettes</b>	<b>528 020,64</b>	<b>481 687,70</b>	<b>577 639,44</b>	<b>-8,77%</b>	<b>83,39%</b>
Fonctionnement	444 987,61	456 589,36	453 040,67	2,61%	100,78%
002 - Excédents reportés	4 466,55	-	-	-100,00%	
017 - Produits de la tarification	268 588,21	279 781,09	288 682,70	4,17%	96,92%
018 - Autres produits d'exploitation	7 170,27	448,66	10,00	-93,74%	4486,60%
019 - Produits financiers et non encaissables	164 762,58	176 359,61	164 347,97	7,04%	107,31%
Investissement	83 033,03	25 098,34	124 598,77	-69,77%	20,14%
001 - Excédents reportés	70 561,92			-100,00%	
Prélèvement sur fonds de roulement d'investissement (déficit annuel d'investissement)		8 299,62	83 689,00		9,92%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	600,79	3 958,42	-	558,87%	
Capacité d'autofinancement (Amortissements - reprises de subventions)		12 840,30	14 223,00		90,28%
16 - Emprunts et dettes assimilées	-	-	26 686,77		0,00%
28 - Amortissements	11 870,32			-100,00%	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>39 268,57</b>	<b>56 984,98</b>			
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>58 902,23</b>	<b>50 602,61</b>			



Les charges à caractère général concernent principalement les frais de transport des usagers. Les dépenses de structure correspondent principalement aux dotations d'amortissements et provisions.

**Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 1,51 %, soit - 6 k€.**

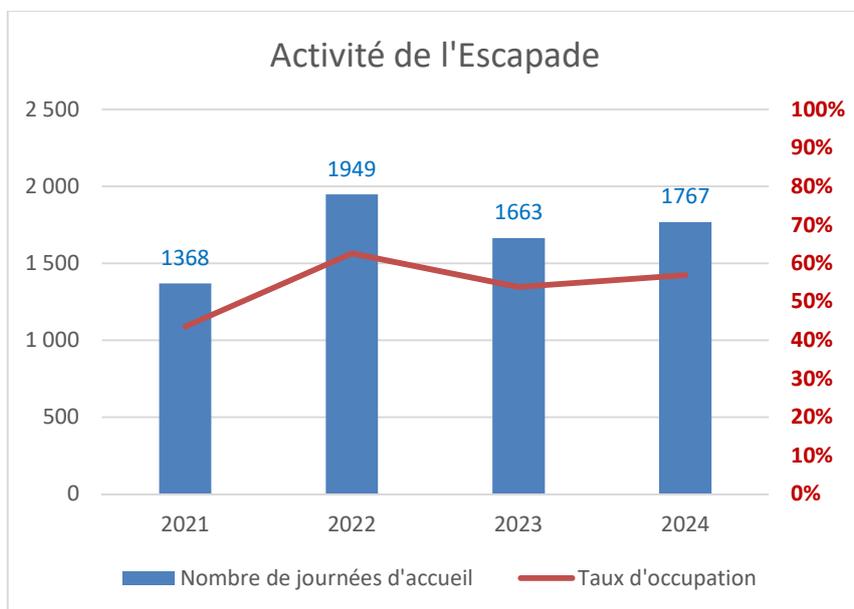
- ✓ Les frais de personnel sont en baisse de 1,72 %, soit -6 k€. Le coût des mesures de revalorisation salariale est d'environ 11 k€ en année pleine, soit 5,5 k€ en 2024.
- ✓ Les charges à caractère général sont en hausse de 2 k€ et s'établissent à 62 k€. Les dépenses principales sont des remboursements de frais de transport des usagers depuis les sections dépendance et soins vers l'hébergement, pour 42 k€. Des remboursements de frais vers le Budget Principal et le budget des Résidences autonomie sont également enregistrés pour un montant de 9 k€. Enfin, il est à noter également le coût de l'entretien des locaux par une entreprise de nettoyage pour un montant de 10 k€.
- ✓ Les dépenses de structure sont en baisse de 14,07 %, soit 3 k€.

**Des dépenses d'investissement ont été réalisées en 2024 à hauteur de 25 k€, pour divers travaux ainsi que pour l'évaluation externe.**

**Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 2,61 %, soit 12 k€.**

- ✓ Les produits de la tarification sont en hausse de 4,17 %, soit 11 k€. L'évolution est à la fois la conséquence de recettes usagers supérieures qu'en 2023, ainsi qu'à une revalorisation du forfait soin versé par l'ARS.
- ✓ Les produits financiers et non encaissables sont en hausse de 7,04 %, soit 12 k€. Cette évolution est principalement due à la subvention d'équilibre versée par le budget principal, en hausse de 24 k€ par rapport à 2023. Le montant des frais de transports facturés par la section hébergement aux sections dépendance et soin est en baisse de 7 k€.

L'évolution de l'activité de ce service est indiquée ci-dessous. Elle est en légère augmentation mais reste tout de même faible.



### Evolution du résultat de la section d'hébergement :

	Réalisé 2023	Réalisé 2024
<b>Dépenses</b>	<b>167 437,72</b>	<b>172 174,16</b>
002 - Déficit reporté		-
011 - Charges à caractère général	10 282,26	20 098,17
012 - Dépenses de personnel	136 674,80	134 477,34
016 - Dépenses de structure	20 480,66	17 598,65
<b>Recettes</b>	<b>89 049,90</b>	<b>70 005,07</b>
002 - Excédents reportés	4 466,55	-
017 - Produits de la tarification	24 651,68	27 667,06
018 - Autres produits d'exploitation	6 948,01	288,88
019 - Produits financiers et non encaissables	52 983,66	42 049,13
<b>Résultat</b>	<b>- 78 387,82</b>	<b>- 102 169,09</b>

Le résultat est de –102 k€. Il est en augmentation par rapport à 2023. En effet, aucun excédent n'a été repris, et les recettes liées au remboursement des frais de transport par la dépendance et le soin sont en diminution.

### Evolution du résultat de la section dépendance :

	Réalisé 2023	Réalisé 2024
<b>Dépenses</b>	<b>65 745,63</b>	<b>64 541,38</b>
002 - Déficits reportés	-	-
011 - Charges à caractère général	9 700,00	8 468,49
012 - Dépenses de personnel	56 045,63	56 072,89
016 - Dépenses de structure	-	-
<b>Recettes</b>	<b>36 821,08</b>	<b>39 399,99</b>
017 - Produits de la tarification	36 821,08	39 377,03
018 - Autres produits d'exploitation	-	22,96
019 - Autres produits financiers et non encaissables	-	-
<b>Résultat</b>	<b>- 28 924,55</b>	<b>- 25 141,39</b>

Le déficit de la section dépendance s'élève à – 25 k€, en diminution de 4 k€ par rapport à 2023. Les dépenses de personnel sont restées stables. En revanche, les frais de transport facturés sont moindre qu'en 2023, et les recettes usagers supérieures de 2 k€.

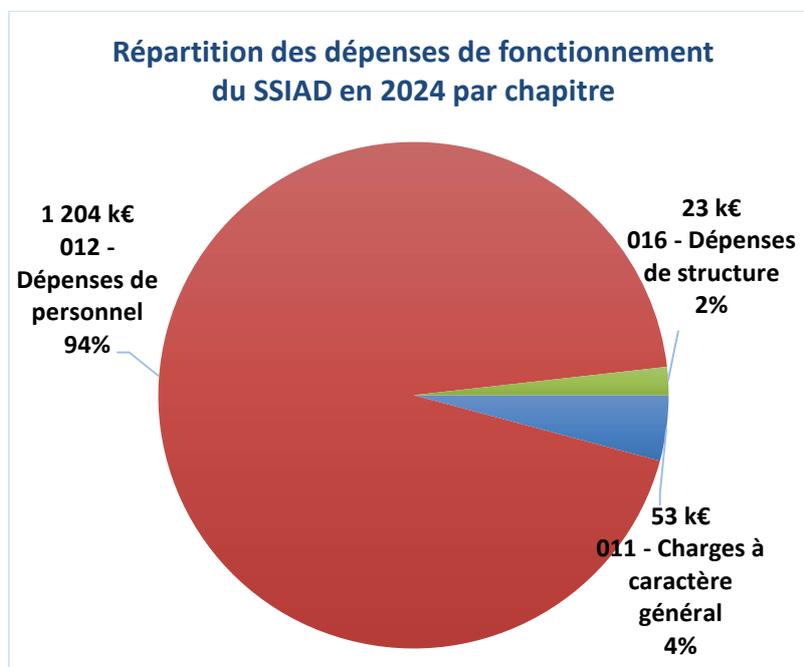
### Evolution du résultat de la section soins :

	Réalisé 2023	Réalisé 2024
<b>Dépenses</b>	<b>172 535,69</b>	<b>162 888,84</b>
011 - Charges à caractère général	40 013,24	33 774,64
012 - Dépenses de personnel	132 522,45	129 114,20
<b>Recettes</b>	<b>211 804,26</b>	<b>219 873,82</b>
002 - Excédents reportés	-	-
017 - Produits de la tarification	207 115,45	212 737,00
018 - Autres produits d'exploitation	222,26	136,82
019 - Produits financiers et non encaissables	4 466,55	7 000,00
<b>Résultat</b>	<b>39 268,57</b>	<b>56 984,98</b>

Contrairement à 2023, l'exercice 2024 affiche un excédent de 57 k€. Les frais de transport facturés à la section soin sont en baisse de 6 k€ par rapport à 2023, et les dépenses de personnel de 3,5 k€. En outre, la dotation ARS a augmenté de 6 k€.

#### IV.4 SSIAD – Une activité en progression constante en raison des hausses de la capacité.

	2023		2024		
	Réalisé	Réalisé	Total Budget Voté	Evolution Réalisé 2023-2024	Taux d'exécution du Budget 2024
<b>Dépenses</b>	<b>1 151 037,62</b>	<b>1 363 301,56</b>	<b>1 487 326,59</b>	<b>18,44%</b>	<b>91,66%</b>
Fonctionnement	1 133 490,30	1 280 019,83	1 374 292,23	12,93%	93,14%
002 - Déficits reportés	-	-	-		
011 - Charges à caractère général	45 089,67	53 484,81	137 165,00	18,62%	38,99%
012 - Dépenses de personnel	1 070 243,14	1 203 533,16	1 204 517,23	12,45%	99,92%
016 - Dépenses de structure	18 157,49	23 001,86	32 610,00	26,68%	70,54%
Investissement	17 547,32	83 281,73	113 034,36	374,61%	73,68%
Apport au fonds de roulement d'investissement (excédent annuel d'investissement)			-		
20 - Immobilisations incorporelles	-	-	-		
21 - Immobilisations corporelles	17 547,32	83 281,73	113 034,36	374,61%	73,68%
<b>Recettes</b>	<b>1 380 379,12</b>	<b>1 486 102,10</b>	<b>1 487 326,59</b>	<b>7,66%</b>	<b>99,92%</b>
Fonctionnement	1 193 051,58	1 402 820,37	1 374 292,23	17,58%	102,08%
002 - Excédents reportés	51 828,68	27 966,74	27 966,74	-46,04%	100,00%
017 - Produits de la tarification	1 135 493,61	1 373 157,42	1 346 315,49	20,93%	101,99%
018 - Autres produits d'exploitation	5 189,29	1 696,21	10,00	-67,31%	16962,10%
019 - Produits financiers et non encaissables	540,00	-	-	-100,00%	
Investissement	187 327,54	83 281,73	113 034,36	-55,54%	73,68%
001 - Excédents reportés	175 878,72			-100,00%	
Prélèvement sur fonds de roulement d'investissement (déficit annuel d'investissement)		67 340,47	97 684,36		
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 724,82	2 878,46	-	-22,72%	
Capacité d'autofinancement (Amortissements - reprises de subventions)		13 062,80	15 350,00		
28 - Amortissements	7 724,00			-100,00%	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	59 561,28	122 800,54			
<b>Résultat d'investissement cumulé</b>	169 780,22	102 439,75			



**Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 12,93 %, soit 147 k€.**

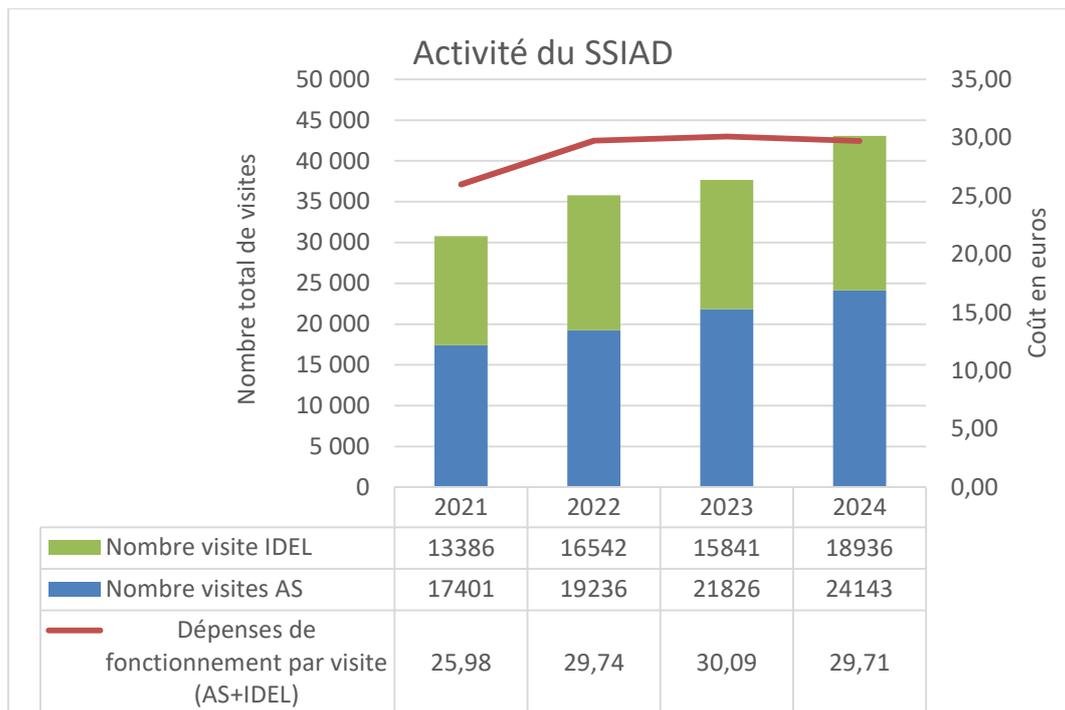
- ✓ Les charges à caractère général sont en hausse de 38,99 %, soit 8 k€. L'évolution est essentiellement liée aux remboursements de frais :
  - 32,5 k€ virés sur le Budget aide à domicile, car des Crédits Non Reconductibles ont été versés par l'ARS pour permettre la prise en charge d'une partie du coût de la formation d'Auxiliaires de Vie sociale au métier d'Aide-Soignante.
  - 6 k€ remboursés au Budget principal, relatifs au coût de maintenance du logiciel de gestion des patients (le coût de maintenance imputé au budget SSIAD s'élevait à 3 k€ jusque-là, fléché sur les dépenses de structure).
  - 13 k€ remboursés au Budget principal, pour le coût d'entretien et de carburant des véhicules du service.
- ✓ Les dépenses de personnel sont en augmentation de 12,45 %, soit 133 k€. Cette évolution est notamment à rapprocher des différentes extensions de la capacité du service au cours de l'année 2024, qui ont nécessité à la fois un accroissement des effectifs, mais également un recours accru aux cabinets d'infirmiers libéraux. A noter également que le coût des mesures de revalorisation salariale locales est de 50 k€, dont 25 k€ effectifs en 2024.
- ✓ Les charges de structure sont en hausse de 5 k€. Les charges d'amortissement augmentent notamment de 5 k€ suite à l'acquisition de véhicules en 2023 et 2024. Les frais de maintenance du logiciel de suivi des patients, à hauteur de 3 k€ en 2023, sont imputés depuis 2024 sur les charges à caractère général (voir point précédent).

**Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 17,58 %, soit 210 k€.**

La forte évolution des recettes est liée à l'extension de la capacité de la structure, ce qui induit des financements nouveaux.

L'exercice 2024 se solde donc par un excédent de 123 k€.

Le graphique ci-dessous croise le total des dépenses de fonctionnement depuis 2021 avec le nombre total de visites d'Aides-soignants et d'Infirmiers libéraux (total des dépenses de fonctionnement divisé par nombre de visites).



On observe ainsi une augmentation constante du nombre de visites d'Aides-soignants et d'infirmiers, en lien notamment avec les différentes augmentations de capacité du service.

Le coût par intervention a fortement augmenté en 2022, en lien avec les différentes revalorisations salariales, dont la hausse du point d'indice de + 3,5 %. Celui-ci s'est ensuite stabilisé jusqu'en 2024.

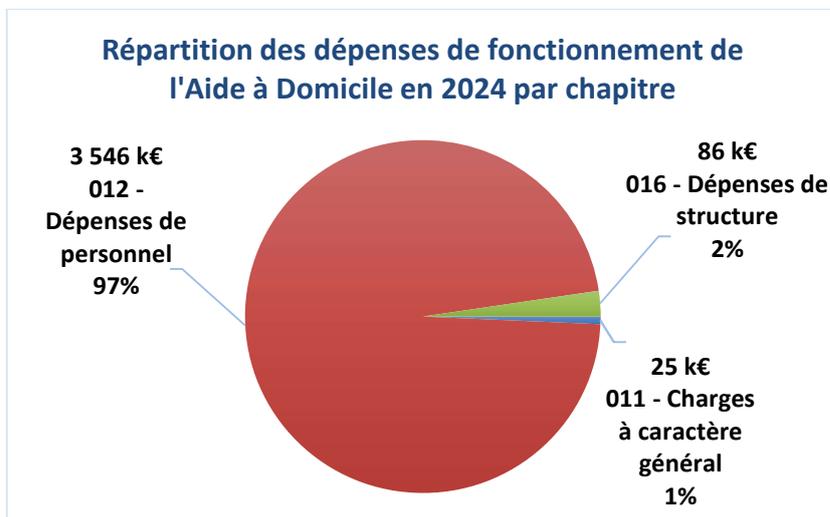
**Les dépenses d'investissement sont en hausse de 66 k€.**

En effet, 5 véhicules ont été acquis en 2024, notamment en raison de l'extension de la capacité du service, mais également pour le renouvellement de certains véhicules devenus trop anciens.

Ces véhicules ont été financés par un prélèvement sur le fonds de roulement d'investissement (appellation de l'excédent reporté dans un budget en EPRD) d'un montant de 67 k€, qui constitue donc le résultat annuel (variation entre l'excédent 2023, soit 170 k€, et 2024, soit 102 k€).

## IV.5 Aide à domicile – Une activité en légère baisse, déficit en forte évolution

	2023		2024		
	Réalisé	Réalisé	Total Budget Voté	Evolution Réalisé 2023-2024	Taux d'exécution du Budget 2024
<b>Dépenses</b>	<b>3 519 849,33</b>	<b>3 675 365,78</b>	<b>3 744 726,00</b>	<b>4,42%</b>	<b>98,15%</b>
Fonctionnement	3 480 210,05	3 656 708,48	3 722 726,00	5,07%	98,23%
011 - Charges à caractère général	23 956,72	25 491,57	39 400,00	6,41%	64,70%
012 - Dépenses de personnel	3 355 652,25	3 545 690,56	3 565 692,00	5,66%	99,44%
016 - Dépenses de structure	100 601,08	85 526,35	117 634,00	-14,98%	72,71%
Investissement	39 639,28	18 657,30	22 000,00		84,81%
003 - Excédent prévisionnel d'investissement	-	-	-		
16 - Emprunts et dettes assimilées	-	-	-		
20 - Immobilisations incorporelles	-	-	-		
21 - Immobilisations corporelles	39 639,28	18 657,30	22 000,00		84,81%
<b>Recettes</b>	<b>3 526 466,08</b>	<b>3 680 750,74</b>	<b>3 816 721,00</b>	<b>4,38%</b>	<b>96,44%</b>
Fonctionnement	3 480 210,05	3 656 708,48	3 794 721,00	5,07%	96,36%
017 - Produits de la tarification	2 656 827,00	2 670 727,96	2 628 296,00	0,52%	101,61%
018 - Autres produits d'exploitation	135 958,72	60 634,08	72 005,00	-55,40%	84,21%
019 - Produits financiers et non encaissables	687 424,33	925 346,44	1 094 420,00	34,61%	84,55%
Investissement	46 256,03	24 042,26	22 000,00	-48,02%	109,28%
001 - Excédents reportés	42 663,39	6 616,75	6 616,75	-84,49%	100,00%
10 - Dotations, fonds divers, réserves	-	6 502,43	-		
16 - Emprunts et dettes assimilées	-	-	4 400,25		
28 - Amortissements	3 592,64	10 923,08	10 983,00	204,04%	99,45%
<b>Résultat de fonctionnement</b>	-	-			
<b>Résultat d'investissement</b>	6 616,75	5 384,96			



Les dépenses de personnel représentent 97 % du total des dépenses de fonctionnement en 2024, puisque le service apporté ne nécessite que très peu de moyens autres que le travail effectué par les agents eux-mêmes.

**Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 5,07 %, soit 177 k€.**

- ✓ Les charges à caractère général augmentent de 6,41 %, soit 2 k€, mais le total de ce chapitre est faible en comparaison de la masse salariale. Il comprend les frais de téléphonie, les frais liés à l'entretien des véhicules facturés par le Parc Auto et Logistique, la maintenance du logiciel de facturation des usagers (autrefois imputés sur le chapitre « Dépenses de structure », ainsi que les commandes de gants et surchausses (en hausse).
- ✓ Les dépenses de personnel sont en hausse de 5,66 %, soit 190 k€. La consommation de cette enveloppe correspond aux ressources nécessaires pour réaliser les heures d'intervention, soit 88 621 h, ainsi qu'aux diverses heures « improductives de recettes », durant lesquelles les agents sont payés mais le CCAS n'encaisse pas de recettes (analyse de la pratique, formations diverses, maladie, notamment). Le coût annuel total des mesures de revalorisation salariale locales sont de 76 k€, soit 38 k€ en 2024. On observe une augmentation importante des dépenses de personnel, alors que le volume d'heures effectuées est en baisse de 2 635 h.
- ✓ Les dépenses de structure baissent de 14,98 %, soit 15 k€, et s'établissent à 85 k€. Les frais de formation s'élèvent à 32 k€ (soit - 2 k€). Les dépenses de communication s'établissent à 3 k€, et correspondent aux frais liés à l'enquête de satisfaction. Les frais liés à la maintenance du logiciel de gestion de l'activité, sont dorénavant imputés au sein du chapitre « charges à caractère général), et ventilés sur les différents services du SAAD, ce qui représente une baisse de 20 k€ pour le budget Aide à domicile. Enfin, les dotations aux amortissements augmentent de 7 k€, en raison de l'acquisition de véhicules en 2023 et 2024.

**En matière d'investissement, 19 k€ ont été réalisés, pour l'acquisition d'un véhicule.**

**Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 5,07%, tout comme les dépenses. En effet, le budget est équilibré par le versement d'une subvention par le budget principal.**

- ✓ La subvention versée par le budget principal est en hausse : de 687 k€ en 2023, elle passe à 924 k€ en 2024.
- ✓ Les produits de la tarification sont en légère hausse de 0,52 %, soit 14 k€, malgré la diminution du nombre d'heures. En effet, les tarifs appliqués aux usagers ont augmenté en 2024.

- ✓ La baisse constatée sur le chapitre 018 provient de deux éléments qui se cumulent, et expliquent une part non négligeable de l'augmentation du déficit :
  - La baisse des Indemnités Journalières perçues de la part de la CPAM pour les agents non titulaires absents pour cause de maladie ou maternité, passées de 63 k€ en 2023 à 28 k€ en 2024, soit une baisse de -35 k€.
  - Moins de Crédits Non Reconductibles (CNR) ont été perçus de la part de l'ARS, pour un montant de 33 k€ en 2024 contre 72 k€ en 2023, soit une baisse de 39 k€.

Le tableau ci-dessous permet de mettre en évidence l'évolution de la subvention d'équilibre versée par le Budget principal à l'Aide à domicile.

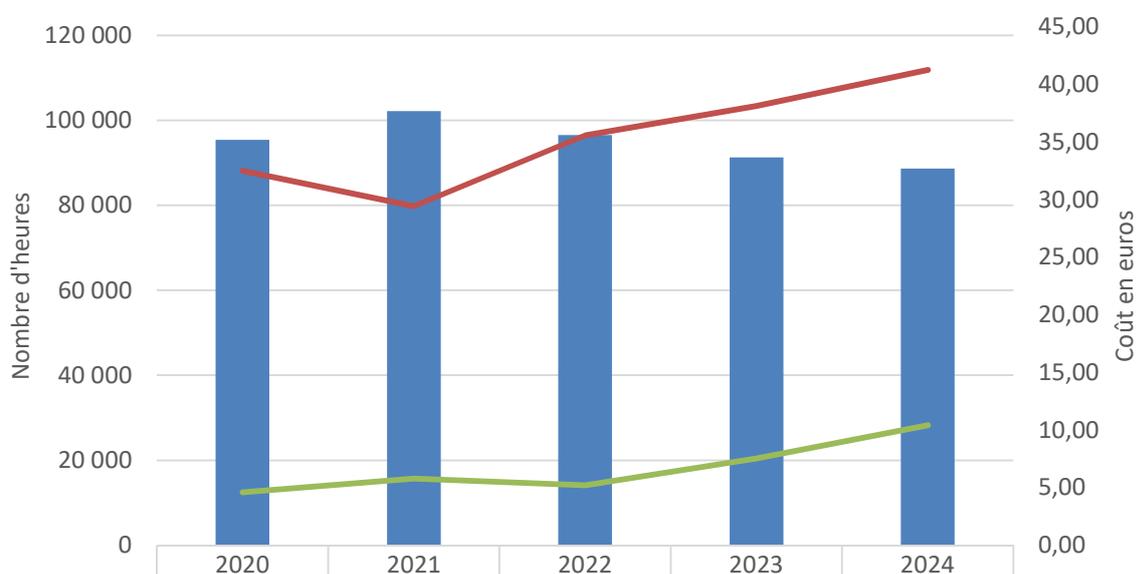
	2023	2024
<b>Dépenses</b>	3 480 210	3 656 708
<b>Recettes</b>	2 793 085	2 732 541
<b>Résultat</b>	- 687 125	- 924 167

Le graphique ci-dessous permet de croiser l'activité avec le coût brut d'une heure d'intervention (total des dépenses de fonctionnement divisées par le nombre d'heures), et avec le coût horaire net à la charge du CCAS (subvention d'équilibre versée divisée par le nombre d'heures).

On observe ainsi une augmentation constante du coût brut horaire et du coût à la charge du CCAS, principalement depuis 2023, alors que les heures effectuées sont en diminution depuis 2022.

Le coût à la charge du CCAS devrait toutefois diminuer en 2025, en raison de l'application des exonérations de cotisation sociale chaque mois, représentant une économie d'environ 250 k€ annuels.

## Activité de l'Aide à Domicile et coût horaire d'une heure

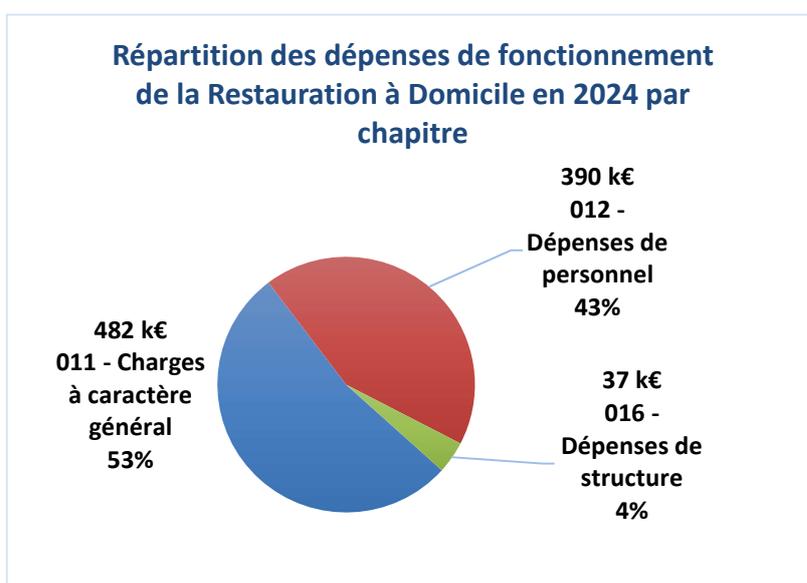


	2020	2021	2022	2023	2024
■ Nombre d'heures facturées	95 414	102 199	96 563	91 256	88 621
— Coût brut d'une heure d'intervention	32,49	29,44	35,59	38,14	41,26
— Coût horaire net à la charge du CCAS	4,59	5,79	5,20	7,53	10,43

**Les recettes d'investissement sont en baisse de 48,02 %, soit 22 k€, principalement en raison de la reprise d'un excédent moins élevé qu'en 2023 (- 36 k€). A noter la perception de 7 k€ issus du FCTVA, suite à l'acquisition de véhicules, et de dotations aux amortissements en hausse de 7 k€.**

## IV.6 Restauration à domicile – Poursuite de la baisse de l'activité et déficit accru

	2023		2024		
	Réalisé	Réalisé	Total Budget Voté	Evolution Réalisé 2023-2024	Taux d'exécution du Budget 2024
<b>Dépenses</b>	<b>962 225,05</b>	<b>929 819,00</b>	<b>978 195,00</b>	<b>-3,37%</b>	<b>95,05%</b>
Fonctionnement	940 818,57	908 326,77	954 695,00	-3,45%	95,14%
011 - Charges à caractère général	481 483,10	481 706,46	504 679,00	0,05%	95,45%
012 - Dépenses de personnel	428 951,09	389 944,13	410 977,00	-9,09%	94,88%
016 - Dépenses de structure	30 384,38	36 676,18	39 039,00	20,71%	93,95%
Investissement	21 406,48	21 492,23	23 500,00	0,40%	91,46%
001 - Déficits reportés	-	-	-		
16 - Emprunts et dettes assimilées	21 406,48	21 492,23	21 500,00	0,40%	99,96%
21 - Immobilisations corporelles	-	-	2 000,00		0,00%
<b>Recettes</b>	<b>982 012,63</b>	<b>997 116,11</b>	<b>1 060 108,52</b>	<b>1,54%</b>	<b>94,06%</b>
Fonctionnement	940 818,57	949 283,53	995 651,76	0,90%	95,34%
002 - Excédents reportés	-	-	-		
017 - Produits de la tarification	712 518,39	673 046,21	688 181,00	-5,54%	97,80%
018 - Autres produits d'exploitation	93 048,10	70 998,21	73 530,00	-23,70%	96,56%
019 - Produits financiers et non encaissables	135 252,08	205 239,11	233 940,76	51,75%	87,73%
Investissement	41 194,06	47 832,58	64 456,76	16,12%	74,21%
001 - Excédents reportés	13 149,06	19 787,58	19 787,58	50,49%	100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	-	-	15 590,18		0,00%
28 - Amortissements	28 045,00	28 045,00	29 079,00	0,00%	96,44%
<b>Résultat de fonctionnement</b>	-	40 956,76			
<b>Résultat d'investissement</b>	19 787,58	26 340,35			



Les charges à caractère général représentent plus de la moitié des dépenses, en raison de l'achat des repas à livrer aux usagers. Les frais de personnel représentent quant à eux 43 % des dépenses et sont composés principalement des porteurs de repas, ainsi que du personnel administratif affecté à ce service.

**Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 3,45 %, soit 32 k€.**

- ✓ Les frais d'achat des repas sont en baisse de 7 k€, soit – 1,51 % en raison de la baisse de l'activité (79 136 repas en 2024, 86 889 repas en 2023, soit – 8,92 %). Cette baisse est en partie atténuée par la hausse du prix d'achat des repas, en raison du contexte inflationniste, ce qui s'observe aisément en comparant l'évolution des frais d'achat, dont la baisse est nettement plus modérée que la diminution du nombre de repas livrés.
- ✓ Les dépenses de personnel sont en baisse de 9,09 %, soit 39 k€. En effet, en raison de l'absentéisme, le service avait eu recours à des agents remplaçants en 2023. La situation s'est améliorée en 2024, ce qui a permis de diminuer les dépenses de personnel. A noter que le coût annuel des mesures de revalorisation salariale est de 11 k€, soit 5,5 k€ pour l'exercice 2024.
- ✓ Les dépenses de structure sont en hausse de 20,71 %, soit 7 k€. Cette hausse est notamment liée à l'admission en non-valeur de factures dont le recouvrement ne peut être assuré par le Service de Gestion Comptable du Grand Besançon, pour un montant de 2 k€, ainsi qu'au coût lié à l'enquête de satisfaction des services du SAD, pour un montant de 3 k€.

**Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 0,90 %.**

- ✓ Les produits de la tarification sont en baisse de 5,54 %, soit - 40 k€, alors même que les tarifs ont été augmentés de 3 %, ce qui traduit la baisse de l'activité.
- ✓ Une subvention d'équilibre d'un montant de 164 k€ a été versée à ce budget en 2024, contre 132 k€ en 2023.

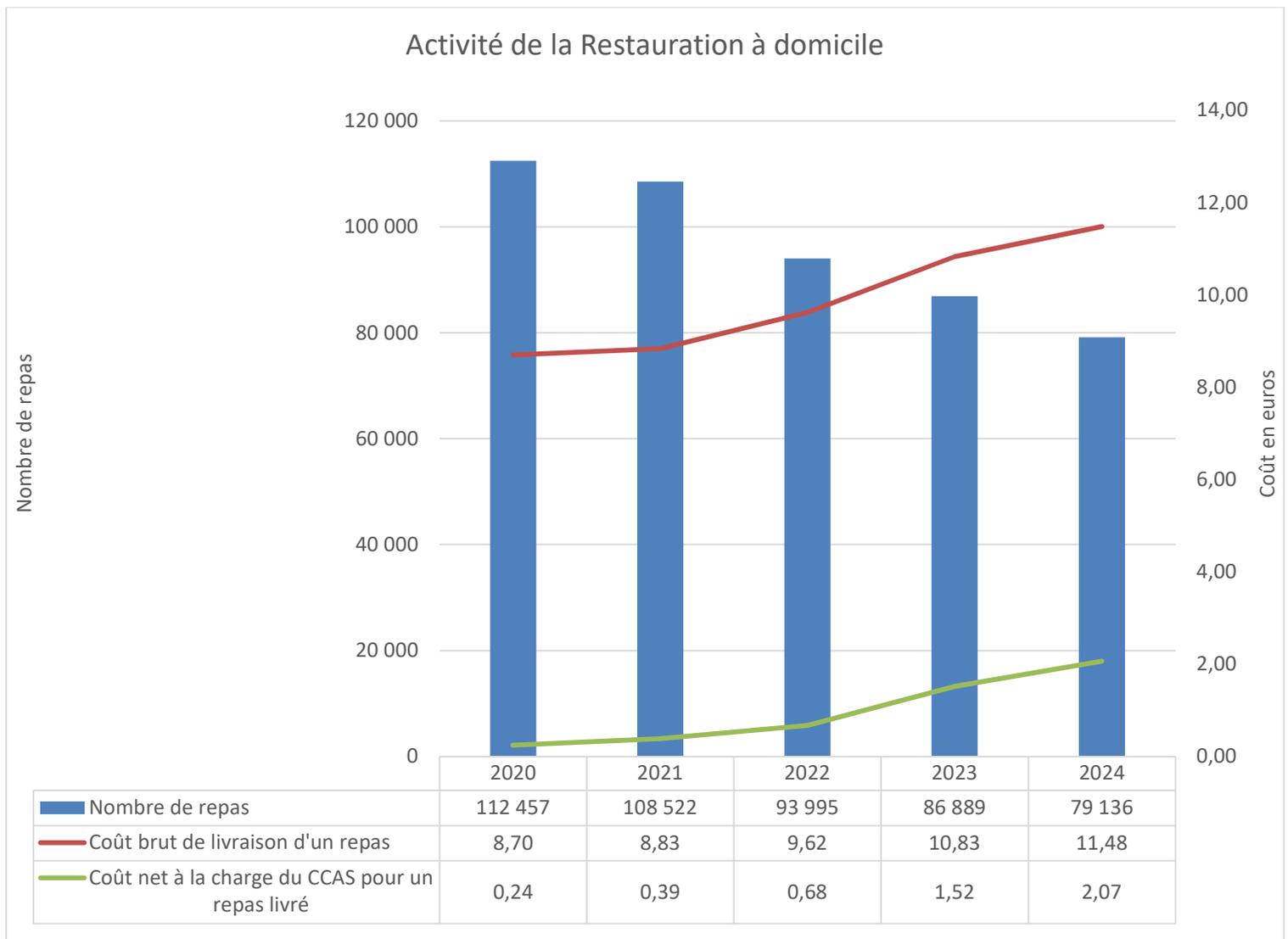
L'exercice 2024 se solde par un résultat positif de 40 956,76 € en fonctionnement, lié à la reprise d'une provision réglementée. Celle-ci ayant vocation à être affectée à l'investissement, il n'en a pas été tenu compte lors de la détermination de la subvention d'équilibre versée par le Budget principal.

Le tableau ci-après présente le résultat de fonctionnement du budget de la restauration à domicile en neutralisant les subventions perçues du budget principal, ainsi que les résultats de fonctionnement reportés. **Autrement dit, il ne s'intéresse qu'à l'activité 2024 et permet d'en apprécier le résultat.**

	2023	2024
<b>Dépenses</b>	940 819	908 327
<b>Recettes</b>	808 651	744 819
<b>Résultat</b>	- 132 167	- 163 508

Le coût réel du service est donc en augmentation par rapport à 2023, pour les raisons indiquées ci-dessus.

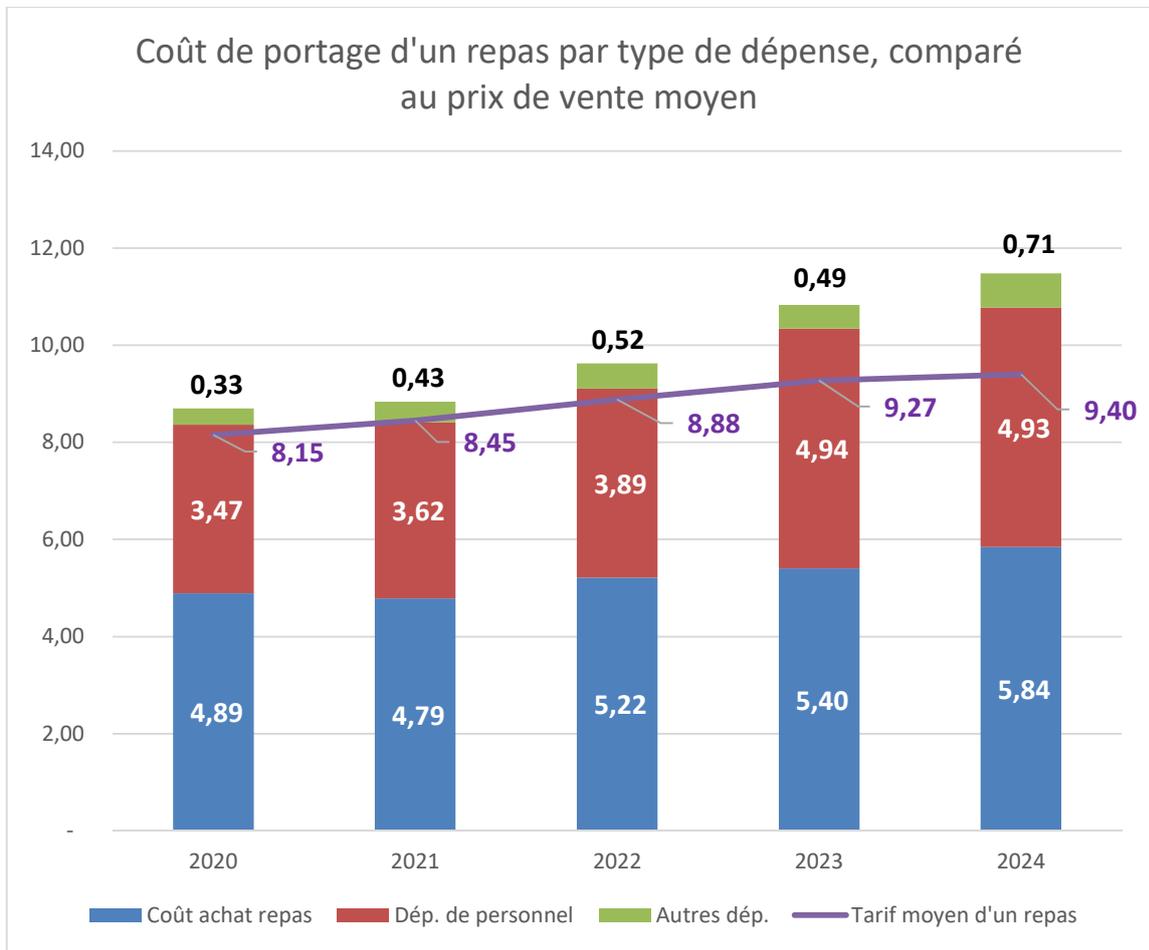
Le graphique ci-dessous met en évidence l'augmentation continue du coût du portage par repas, alors que le nombre global est sur une tendance baissière depuis plusieurs années. **Ainsi, le coût net à la charge du CCAS pour un repas livré a été multiplié par 8,6 depuis 2020.**



Le graphique ci-après permet de mettre en évidence les 2 composantes principales du coût de portage d'un repas (achat des repas au fournisseur et dépenses de personnel). Ainsi, une nette augmentation des dépenses de personnel est constatée depuis 2023, notamment en raison des revalorisations salariales : hausse du point d'indice de + 3,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022, qui a donc un effet année pleine sur 2023, hausse du point d'indice de + 1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023, extension du Complément de Traitement Indiciaire aux oubliés du Ségur, mesures de revalorisation salariale décidées localement en 2024.

Le prix d'achat des repas a également, comme indiqué précédemment, fortement augmenté depuis 2022.

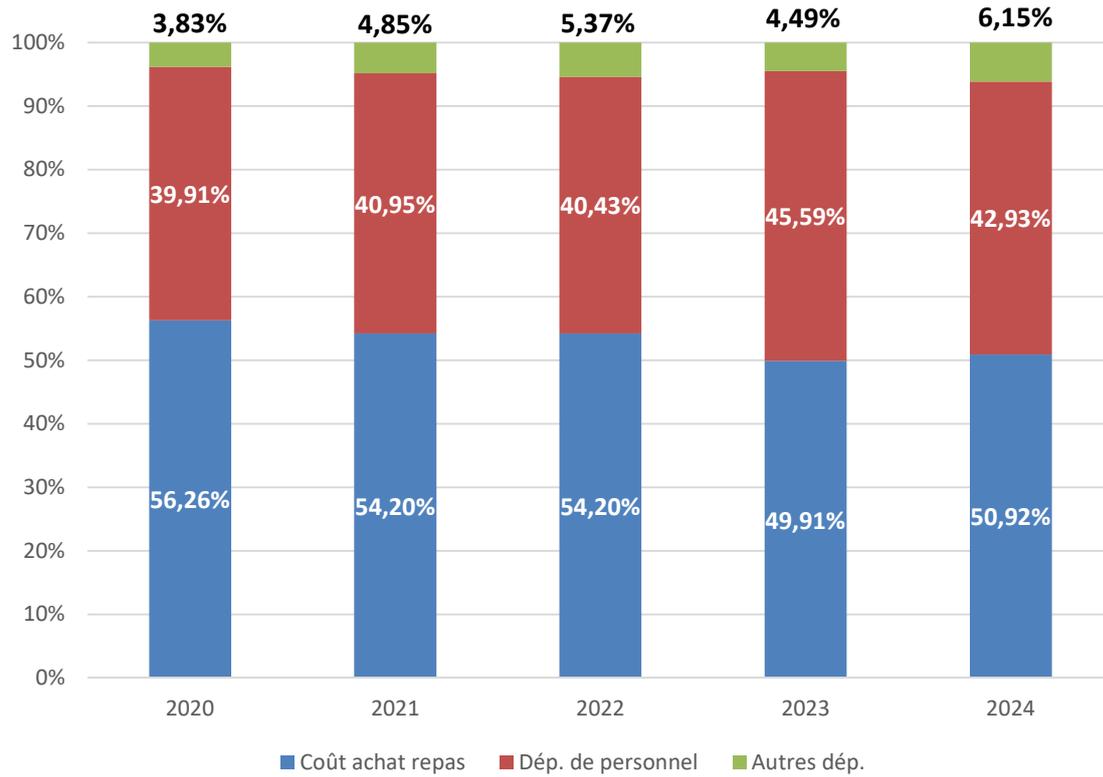
Le tarif de vente moyen d'un repas est calculé en prenant en compte l'ensemble des repas livrés, y compris au dispositif des LHSS (pour mémoire, le tarif de la tranche maximale est appliqué). On observe aisément que les dépenses ont évolué nettement plus rapidement que les tarifs depuis 2022.



Enfin, le graphique ci-après permet de suivre le poids des différentes composantes du coût de portage d'un repas depuis 2020, le total étant égal à 100 %.

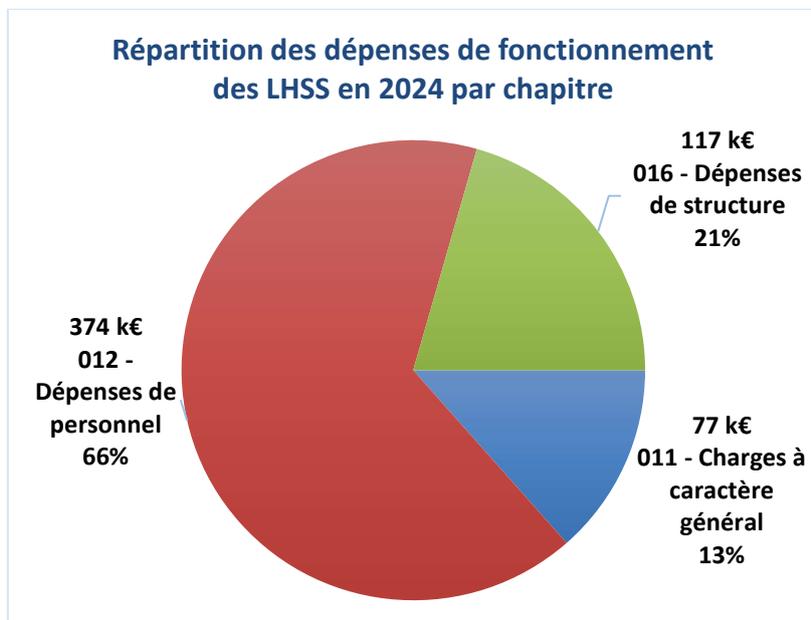
On peut observer que la part des dépenses de personnel s'est accrue, même si une légère diminution est observée en 2024 par rapport à 2023. Malgré la hausse très importante des tarifs du fournisseur des repas depuis 2022, la part de l'achat des repas dans le total des dépenses a baissé.

### Répartition des composantes du coût de portage d'un repas, total 100 %



## IV.7 Lits Halte Soins Santé – Une activité en légère baisse, un résultat excédentaire en augmentation

	2023		2024		
	Réalisé	Réalisé	Total Budget Voté	Evolution Réalisé 2023-2024	Taux d'exécution du Budget 2024
<b>Dépenses</b>	<b>608 498,50</b>	<b>595 266,39</b>	<b>682 332,20</b>	<b>-2,17%</b>	<b>87,24%</b>
Fonctionnement	569 726,98	568 232,46	607 681,00	-0,26%	93,51%
011 - Charges à caractère général	97 359,52	76 754,80	104 320,00	-21,16%	73,58%
012 - Dépenses de personnel	362 474,06	374 485,52	383 728,00	3,31%	97,59%
016 - Dépenses de structure	109 893,40	116 992,14	119 633,00	6,46%	97,79%
Investissement	38 771,52	27 033,93	74 651,20	-30,27%	36,21%
003 - Excédent prévisionnel d'investissement	-	-	59 520,40		0,00%
13 - Subventions d'investissement	7 333,00	7 333,00	7 333,00	0,00%	100,00%
21 - Immobilisations corporelles	31 438,52	1 277,03	7 797,80	-95,94%	16,38%
23 - Immobilisations en cours	-	18 423,90	29 880,00		61,66%
<b>Recettes</b>	<b>707 999,69</b>	<b>715 766,18</b>	<b>709 645,93</b>	<b>1,10%</b>	<b>100,86%</b>
Fonctionnement	580 170,24	607 980,31	607 681,00	4,79%	100,05%
002 - Excédent reporté	59 866,41	37 361,31	37 361,31	-37,59%	100,00%
017 - Produits de la tarification	512 636,00	563 286,00	562 986,69	9,88%	100,05%
018 - Autres produits d'exploitation	334,83	-	-	-100,00%	
019 - Produits financiers et non encaissables	7 333,00	7 333,00	7 333,00	0,00%	100,00%
Investissement	127 829,45	107 785,87	101 964,93	-15,68%	105,71%
001 - Excédent reporté	74 629,04	86 177,93	86 177,93	15,48%	100,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 035,61	5 157,18	-	397,98%	
	39 837,00	1 961,00	-		
28 - Amortissements	12 327,80	14 489,76	15 787,00	17,54%	91,78%
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>10 443,26</b>	<b>39 747,85</b>			
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>89 057,93</b>	<b>80 751,94</b>			

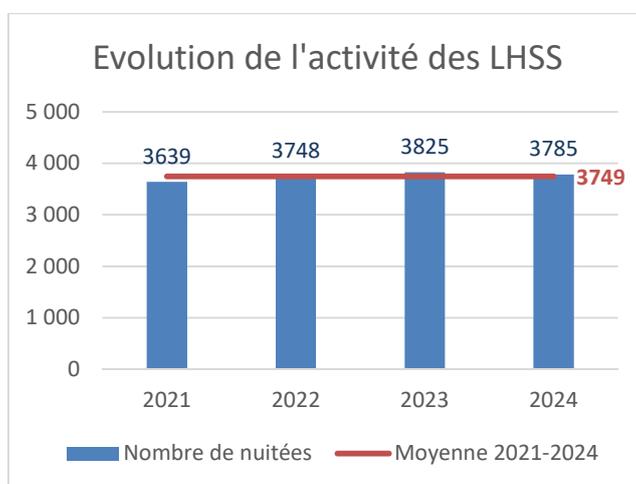


Les dépenses de fonctionnement sont en diminution de 0,26 %. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Les dépenses d'achat de repas pour les usagers sont en baisse de 22 k€, les usagers préférant se préparer leur propre repas lorsqu'ils le peuvent (ce qui explique une partie de la baisse de nombres de repas commandés par le biais du service de Restauration à domicile).
- Les frais de structure sont en hausse de 6,46 % et s'établissent à 120 k€ (+ 10 k€). Ils sont composés majoritairement du coût relatif aux loyers des chambres (49 k€, + 2 k€), à l'entretien de celles-ci (6 k€), aux amortissements (14 k€, + 2 k€), et aux frais de siège (46 k€, + 4 k€).
- Les dépenses de personnel sont en hausse de 3,31 %, soit 12 k€. L'absentéisme au sein du SHLA s'est poursuivi en 2024, ce qui a maintenu les dépenses de personnel à un niveau significativement plus élevé qu'en 2022 (+ 51 k€ par rapport à 2022) et impacte tous les dispositifs.

Les recettes issues de la tarification sont en augmentation de 9,88 %, soit 51 k€. Un excédent de 37 k€ a été repris au budget et déduit de la dotation, contre un excédent de 60 k€ en 2023.

L'activité est en légère diminution par rapport à 2023.



Le coût moyen à la nuitée du dispositif LHSS est de 150,13 € en 2024, contre 148,95 € en 2023. Le taux d'activité 2024 s'élève à 94 %, soit environ 10,34 usagers accompagnés à temps plein. Le coût par usager « temps plein » s'élève donc à 54 955 € en 2024.

## CONCLUSION

Le résultat de fonctionnement du budget principal est en diminution depuis 2022 (après retraitement de certains éléments exceptionnels) : - 311 k€ en 2022, - 431 k€ en 2023, - 429 k€ en 2024, alors que la prospective 2024-2027 témoignait d'une amélioration attendue, en raison de la perception de recettes nouvelles. Néanmoins, comme indiqué lors de la construction budgétaire 2024, celle-ci comportait des incertitudes, notamment sur le calendrier de versement des sommes attendues, et sur la pérennité de nombreux financements accordés par voie de convention annuelle. Ainsi, aucun remboursement de cotisation CNRACL n'est intervenu en 2024 ; les premiers versements devraient être effectués en 2025. En outre, la DDETSPP a transmis la convention en vue du financement annuel de l'AVDL très tardivement au mois de décembre 2024. Celle-ci était en diminution de 107 k€, ce qui n'a pas permis au CCAS d'adapter son intervention au nouveau financement, ce qui a donc représenté surcoût du même montant pour le CCAS.

La ville de Besançon, premier financeur du CCAS, a poursuivi son soutien en 2024, grâce à l'augmentation de la subvention accordée : + 1,5 % à périmètre constant, + 400 k€ pour tenir compte d'une partie du coût des mesures de revalorisation salariale passées, et + 178 k€ pour la prise en compte du coût des revalorisations salariales locales.

L'exercice 2024 a également été marqué par le premier exercice année pleine avec 4 résidences autonomie, ce qui a permis d'économiser plus de 200 k€, mais également par les mesures de revalorisation salariale, décidées par les élus de la Ville, du Grand Besançon et du CCAS, traduisant un engagement important en faveur du pouvoir d'achat des agents. Le coût 2024 est de 178 k€, pour un montant global de 356 k€ en année pleine, compensé intégralement par la Ville de Besançon.

S'agissant des autres budgets annexes, une vigilance importante doit être apportée au budget Aide à domicile, dont la situation financière reste fragile, notamment sous l'effet des différentes hausses salariales, ainsi qu'au budget de la Restauration à domicile, dont l'activité a continué à reculer en 2024.

La baisse continue du résultat du budget principal, depuis 2022, nécessite une vigilance accrue quant aux constructions budgétaires futures et au suivi de l'exécution des crédits tout au long de l'année.